



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun**  
Service accueil, bâtiments et cadre de vie  
Bureau de l'accueil  
Section courrier

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 50 du 19 avril 2024**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## **CERTIFICAT D'AFFICHAGE ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil des actes administratifs de la préfecture du 19 avril 2024 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr). rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 19 avril 2024  
Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

## Recueil des Actes Administratifs n° 50 du 19 avril 2024

### **SOMMAIRE**

#### ***I - ARRÊTÉS***

##### **PRÉFECTURE**

###### **Cabinet**

- Arrêté CAB-SIDPC n° 2024-19 du 18 avril 2024 fixant la liste départementale des établissements recevant du public

###### **Direction de la réglementation et des collectivités locales**

- Arrêté DRCL-BRE n°2024-30 listant les bureaux de vote en Maine-et-Loire

###### **Sous-Préfecture de Cholet**

- Arrêté SPC-PSR n°2024-34-4 du 17 avril 2024 autorisant l'organisation du rallye des coteaux du Layon les 20 et 21 avril

##### **DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS**

- Arrêté DDETS-SHL n°2024-13 du 17 avril 2024 créant des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives territoriales
- Arrêté DDETS-SHL n°2024-14 du 17 avril 2024 créant la commission de coordination des actions de prévention des expulsions départementale

##### **PRÉFECTURE du MAINE-et-LOIRE ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Arrêté conjoint PREF49-DIDD-BCI / CD49-DSS-MPA n°2024-13 du 18 avril 2024 actualisant la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

#### ***II - AUTRES***

Néant



## ***I - ARRÊTÉS***



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté SIDPC N°2024-19**  
Fixant la liste départementale des établissements recevant du public

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu le code de la sécurité intérieure ;**

**Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article R. 143-40 ;**

**Vu le décret modifié n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;**

**Vu le décret du président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;**

**Vu le décret du président de la République du 22 juillet 2022 portant nomination de Mme Nathalie GIMONET en qualité directrice de cabinet du préfet de Maine-et-Loire ;**

**Vu l'arrêté préfectoral CAB/SIDPC n° 2023-16 du 9 février 2023 portant composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;**

**Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La liste annexée au présent arrêté recense les établissements recevant du public dans le département de Maine-et-Loire :

- de 1ère à 4ème catégorie ;
- de 5ème catégorie pour les locaux soumis à visite périodique ou ayant fait l'objet d'une saisine de la sous-commission départementale pour la sécurité incendie des ERP, par l'autorité administrative compétente ;

**Article 2 :**

La liste départementale des établissements recevant du public sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de Maine-et-Loire : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/> ;

**Article 3 :**

Cette liste est mise à jour par le service départemental d'incendie et de secours à partir des informations collectées lors des visites de contrôle et celles transmises par les exploitants et les maires des communes concernées ;

**Article 4 :**

Les arrêtés préfectoraux précédents ayant le même objet sont abrogés ;

**Article 5 :**

Madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Maine-et-Loire, Mesdames et Monsieur les sous-préfets des arrondissements de Cholet, Saumur et Segré, Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le directeur interdépartemental de la police nationale, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental des territoires, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 18 AVR. 2024

Le préfet

Philippe CHOPIN

**Arrêté DRCL/BRE n°2024-30**

Le préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier des Palmes Académiques

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 17 et R. 40 ;

**VU** le code général des collectivités locales ;

**VU** l'arrêté DRCL/BRE/n° 67 du 31 août 2023 fixant les nombres, emplacements et périmètres des bureaux de vote du département de Maine-et-Loire

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÈTE**

**Article 1<sup>er</sup>** – En application des dispositions de l'article R. 40 du code électoral, l'emplacement des bureaux de vote du département de Maine-et-Loire est fixé en annexe pour toutes les élections susceptibles de se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

**Article 2** – Pour les communes qui disposent de plusieurs bureaux de vote, les bureaux centralisateurs figurent en annexe. Les périmètres géographiques des bureaux peuvent être consultés à la mairie concernée ou à la préfecture de Maine-et-Loire.

**Article 3** – L'arrêté DRCL/BRE/n° 67 du 31 août 2023 fixant les nombres, emplacements et périmètres des bureaux de vote du département de Maine-et-Loire est abrogé.

**Article 4** – Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 12 AVR. 2024.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Emmanuel LE ROY

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COMMUNES	COMMUNES	CP	NBRE BV (par Canton)	NBRE BV (par Circo)	ORRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION		ADRESSE	COMPLI ADRESSE
											1 <sup>re</sup>	2 <sup>ème</sup>		
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	002	ALLONNES	49650	2			0301	PAMA (Pôle Allomais Multi Activités) (Centralisateur)		33 rue du Lavor	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	002	Allomais	49650					PAMA (Pôle Allomais Multi Activités)		33 rue du Lavor	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	ANGERS	49000	23	39	1 <sup>er</sup> (centralisateur communes et canton)		Hôtel de Ville - Salon d'Honneur		Bd de la Résistance et de la Déportation	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				2 <sup>ème</sup>	Bureau 102	Hôtel de Ville - Salon d'Honneur		Bd de la Résistance et de la Déportation	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				3 <sup>ème</sup>	Bureau 103	Saints Curmancy-Welcome		Place Maurice Saillant	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				4 <sup>ème</sup>	Bureau 104	Saints Curmancy-Welcome		Place Maurice Saillant	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				5 <sup>ème</sup>	Bureau 105	École Primaire de la Blanche rive		19-21 rue de l'Esrière	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				6 <sup>ème</sup>	Bureau 106	École Primaire de la Blanche rive		19-21 rue de l'Esrière	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				7 <sup>ème</sup>	Bureau 107	Collège David d'Angers		Place du Lycée	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				8 <sup>ème</sup>	Bureau 108	Collège David d'Angers		Place du Lycée	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				9 <sup>ème</sup>	Bureau 109	Lycée David d'Angers		Place du Lycée	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				10 <sup>ème</sup>	Bureau 110	École Condorcet		Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				11 <sup>ème</sup>	Bureau 111	École Condorcet		Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				12 <sup>ème</sup>	Bureau 112	École Condorcet		Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				13 <sup>ème</sup>	Bureau 113	École Condorcet		Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				21	14 <sup>ème</sup>	Bureau 114		Rue Gutenberg	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				15 <sup>ème</sup>	Bureau 115	Ensemble Paul Bert		12, rue d'Assas	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				16 <sup>ème</sup>	Bureau 116	Ensemble Paul Bert		12, rue d'Assas	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				17 <sup>ème</sup>	Bureau 117	École Primaire Alfred Clément		32, rue de La Madeleine	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				18 <sup>ème</sup>	Bureau 118	École Primaire Alfred Clément		32, rue de La Madeleine	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				19 <sup>ème</sup>	Bureau 119	École Primaire Alfred Clément		32, rue de la Madeleine	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 1	007	Angers				20 <sup>ème</sup>	Bureau 120	Salle Villoutrey		Rue des Vieilles Carrières	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 1	007	Angers				21 <sup>ème</sup>	Bureau 121	Salle Villoutrey		Rue des Vieilles Carrières	
4901	ANGERS	4901	ANGERS 1	007	Angers				22 <sup>ème</sup>	Bureau 122	École Maternelle Larévolière		30, rue Saint Exupéry	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				23 <sup>ème</sup>	Bureau 123	École Maternelle Larévolière		30, rue Saint Exupéry	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				24 <sup>ème</sup>	Bureau 201 (centralisateur canton)	École Charles Bernier		1, rue de la Bélonnière	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				25 <sup>ème</sup>	Bureau 202	École Charles Bernier		1, rue de la Bélonnière	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				26 <sup>ème</sup>	Bureau 203	École Charles Bernier		1, rue de la Bélonnière	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				27 <sup>ème</sup>	Bureau 204	École Maternelle J. J Rousseau		Rue Gagatine	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				28 <sup>ème</sup>	Bureau 205	École Maternelle J. J Rousseau		Rue Gagatine	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				29 <sup>ème</sup>	Bureau 206	École Maternelle J. J Rousseau *		9, square François Mauzac	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				30 <sup>ème</sup>	Bureau 207	École Primaire Jules Verne		30, square François Mauzac	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				31 <sup>ème</sup>	Bureau 208	École Primaire Jules Verne		17, bd Robert D'Arboiselle	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				32 <sup>ème</sup>	Bureau 209	École Claude Monet		Rue du Vallon	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				33 <sup>ème</sup>	Bureau 210	École Claude Monet		Rue du Vallon	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				34 <sup>ème</sup>	Bureau 211	École des Grandes Maîtrises		9, square Gaston Allard	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				35 <sup>ème</sup>	Bureau 212	École des Grandes Maîtrises		9, square Gaston Allard	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				36 <sup>ème</sup>	Bureau 213	École des Grandes Maîtrises		9, square Gaston Allard	
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				37 <sup>ème</sup>	Bureau 214	École des Grandes Maîtrises		11, Esplanade A. Chupin	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				38 <sup>ème</sup>	Bureau 215	École Jean Rosland		Rue Grégoire Bordillon	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				39 <sup>ème</sup>	Bureau 216	École Jean Rosland		Place Grégoire Bordillon	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				40 <sup>ème</sup>	Bureau 217	Salle Auguste Chupin		11, rue Raspail	
4901	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				41 <sup>ème</sup>	Bureau 218	Salle Auguste Chupin		Rue Raspail	
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	007	Angers				42 <sup>ème</sup>	Bureau 219	Salle Auguste Chupin		Rue Raspail	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				14	33 <sup>ème</sup>	Bureau 301 (centralisateur canton)		Place Grégoire Bordillon	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				34 <sup>ème</sup>	Bureau 302	École Grégoire Bordillon		Place Grégoire Bordillon	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				35 <sup>ème</sup>	Bureau 303	École Jean Rosland		Rue Raspail	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				36 <sup>ème</sup>	Bureau 304	École Raspail		Rue Raspail	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				37 <sup>ème</sup>	Bureau 305	École René Gasnier		Rue Raspail	
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				38 <sup>ème</sup>	Bureau 306	École René Gasnier		Rue Raspail	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				39 <sup>ème</sup>	Bureau 307	Salle Chapelle Saint Lazare		Place des Acacias	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				40 <sup>ème</sup>	Bureau 308	École Robert Desnos		2, rue Louis Boissard	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				41 <sup>ème</sup>	Bureau 309	École Robert Desnos		Avenue de La Bellue	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				42 <sup>ème</sup>	Bureau 310	École Maternelle Aldo Ferriero		Avenue de La Bellue	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				43 <sup>ème</sup>	Bureau 311	École Maternelle Aldo Ferriero		19 rue de la Barre	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers				44 <sup>ème</sup>	Bureau 312	École Montesquieu		19 rue de la Barre	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Cantons)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	
											COMPL. ADRESSE	COMPL. ADRESSE
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	ANGERS	49000	7	55ème	Bureau 401 (Centralisateur canton)	École René Descartes	2, rue Dindron	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers	49000	8	56ème	Bureau 402	Salle Davers	5, boulevard Davers	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers	49000	9	57ème	Bureau 403	École maternelle Gérard Philipe	60 rue des Petites Pannes	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers	49000	10	58ème	Bureau 404	École maternelle Gérard Philipe	60 rue des Petites Pannes	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers	49000	11	59ème	Bureau 405	École élémentaire Nelson Mandala	64, rue de la Faconnerie	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	007	Angers	49000	12	60ème	Bureau 406	École élémentaire Nelson Mandala	64, rue de la Faconnerie	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	7	ANGERS	49000	13	61er	Bureau 0407	Réphis Mairie des Hauts de St Aubin	Place de la Faconnerie	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	ANGERS	49000	14	62ème	Bureau 501 (Centralisateur canton)	Lycée Joachim du Bellay	1, avenue Marie Talet	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	15	63ème	Bureau 502	Lycée Joachim du Bellay	1, avenue Marie Talet	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	16	64ème	Bureau 504	École Maternelle Marie Talet	25, rue Bartouil	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	17	65ème	Bureau 505	Ensemble Jean Macé	108, rue du Pré Pigeon	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	18	66ème	Bureau 506	Ensemble Jean Macé	108, rue du Pré Pigeon	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	19	67ème	Bureau 507	Salle Fratellini	Mail Clément Pasquierieu	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	20	68ème	Bureau 508	Salle Fratellini	Mail Clément Pasquierieu	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	21	69ème	Bureau 509	Gymnase Voltaire	4, rue du Marvan	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	22	70ème	Bureau 510	Gymnase Voltaire	4, rue du Marvan	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	23	71ème	Bureau 511	Gymnase Voltaire	4, rue du Marvan	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	24	72ème	Bureau 512	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Siard	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	25	73ème	Bureau 513	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Siard	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	007	Angers	49000	26	74ème	Bureau 514	École maternelle Paul Valéry	2, rue Maurice Siard	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	ANGERS	49000	27	75ème	Bureau 601 (Centralisateur canton)	École primaire Annie Fratellini	Mail Clément Pasquierieu	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers	49000	28	76ème	Bureau 702	École primaire Annie Fratellini	Mail Clément Pasquierieu	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers	49000	29	77ème	Bureau 703	École maternelle Henri Churon	281, rue Pasteur	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	007	Angers	49000	30	78ème	Bureau 704	École maternelle Henri Churon	281, rue Pasteur	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	ANGERS	49000	31	79ème	Bureau 705	École maternelle Paul Valéry	330, rue St Leonard	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers	49000	32	80ème	Bureau 706 (Centralisateur canton)	École maternelle Paul Valéry	330, rue St Leonard	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers	49000	33	81ème	Bureau 707	École maternelle Paul Valéry	330, rue St Leonard	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers	49000	34	82ème	Bureau 708	École maternelle Adrien Tgeot	182, rue Saumuroise	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	007	Angers	49000	35	83ème	Bureau 709	École maternelle Adrien Tgeot	182, rue Saumuroise	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	007	Angers	49000	36	84ème	Bureau 705	École maternelle Adrien Tgeot	182, rue Saumuroise	
4907	SEGRE	4920	SEGRETÉ-EN-ANJOU-BLEU	008	ANGRIE	49440	1	85ème	Bureau 313	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Bureau de vote DÉROGATOIRE - ART.R.40-1)	Bid de la Résistance et de la Déportation	
4904	SAUMUR	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	009	ANTOIGNÉ	49260	1	0001	0001	Préfecture de l'Ille et Vilaine (salle du conseil)	17 me de Belavnie	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	010	ARMAILLÉ	49420	1	0001	0001	Préfecture de l'Ille et Vilaine (salle des conseils)	4 Rue des écoles	
4904	SAUMUR	4919	ARTANNES-SUR-THOUET	011	AUBIGNE-SUR-LAYON	49260	1	0001	0001	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie)	10 me de la Mairie	
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	012	AVRILLÉ	49540	1	0001	0001	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie)	220 rue de Rougeville	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	13	1er	0001	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie (centralisateur) — salle du Conseil)	30 rue Nationale	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	14	2ème	0002	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	1 Espérance de l'Ille et Vilaine	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	15	3ème	0003	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	1 Espérance de l'Ille et Vilaine	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	16	4ème	0004	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	Allee Georges Brassens	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	17	5ème	0005	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	62, Allée des Chateligniers	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	18	6ème	0006	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	62, Allée des Chateligniers	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	19	7ème	0007	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	18 Avenue des Trois Commerces	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	20	8ème	0008	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	18 Avenue des Trois Commerces	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	21	9ème	0009	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	avenue de Ripollet	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	22	10ème	0010	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	Avenue de Ripollet	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	23	11ème	0011	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	31, allée Camille Passaro	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	015	Avrillé	49240	24	12ème	0012	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des mariages)	2, mail Alexandre Beilanger	
4903	ANGERS	4921	TIERCÉ	017	BARACÉ	49420	13ème	0013	0013	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle du Conseil)	Allée du 9 novembre 1989	
4903	ANGERS	4921	BAUGÉ-EN-ANOUILH	018	BAUGÉ-EN-ANOUILH	49150	17	1*	0001	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des fêtes)	30 rue de Chandelaix	
4903	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Beaufort-en-Anjou	49150	18	2ème	0002	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des fêtes)	3 rue St Maurice	
4903	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Beaufort-en-Anjou	49150	19	3ème	0003	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des fêtes)	20, Rue Saint Médard	
4903	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Beaufort-en-Anjou	49150	20	4ème	0004	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des fêtes)	1 place de la Mairie de Clefs	
4903	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Beaufort-en-Anjou	49150	21	5ème	0005	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des fêtes)	29 rue du Soleil le Cr	
4903	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Beaufort-en-Anjou	49150	22	6ème	0006	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des fêtes)	10 Rue de la Mairie d'Échemiré	
4903	ANGERS	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Beaufort-en-Anjou	49150	23	7ème	0007	Préfecture de l'Ille et Vilaine (Mairie — salle des fêtes)	3 rue des écoles	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COMMUNES	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Canton)	NBRE BV (tri par Circo.)	NUMERO BV	ORDRE BV	IMPLANTATION		ADRESSE	COMPLI ADRESSE
											NBRE BV (tri par Circo.)	NBRE BV (tri par Canton)		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0008	8ème	Mairie déléguée		1 place des Tilleuls	La Guérinière
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0009	8ème	Salle des fêtes Maison Communale des Loisirs (M.C.L.)		15 rue du Pas de la Muie	L'île Baugé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150	10ème		0010	11ème	Salle de l'ancienne école		2 route de l'avenir	Marigné
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0011	12ème	Mairie déléguée		3 rue des Mégalières	Pontigné
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0012	14ème	salle du conseil – Mairie déléguée		1 chemin des écoliers	Saint Martin d'Arcé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0013	15ème	Mairie déléguée		2, rue du Cardinal Régner	Saint-Quentin les Beauvaisies
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0014	16ème	Mairie déléguée		25, Route du Ruisseau des Buffimorts	Vauclercy
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0015	18ème	Centre culturel René d'Anjou (centralisateur)		Place de l'Orgerie	Baugé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	018	Baugé-en-Anjou	49150			0016	19ème	Centre culturel René d'Anjou		Place de l'Orgerie	Baugé
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	BEAUCOUZÉ	49070	5		0017	1er	Centre culturel René d'Anjou		Place de l'Orgerie	Beaucouzé
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			0001	2ème	Mairie (centralisateur) – salle des mariages		Esplanade de la Liberté	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			0002	3ème	Crèche Dimière		8 Rue du Prieuré	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			0003	4ème	Maison de la Culture et des Loisirs – Salle Barbara		Parc du Prieuré	
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	020	Beaucouzé	49070			0004	5ème	Maison de l'Hermitage		Rue de l'Isle-aux-Fées	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	BEAUFORT-EN-ANJOU	49250	6		0001	1er	Salle des Halles 1 (centralisateur)		Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			0002	2ème	Salle des Halles 2		Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			0003	3ème	Salle des Halles 3		Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			0004	4ème	Salle des Halles 4		Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			0005	5ème	Salle des Halles 5		Place des Halles	Beaufort-en-Vallée
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	021	Beaufort-en-Anjou	49250			0006	6ème	Salle du conseil – Mairie 6		Place Saint Aubin	Cité
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	49600	1		0001	1er	Maison communale de l'office St Louis		12 Bis rue du Moulin des Cinq	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600	20		0002	2ème	Spaço du Prieuré		16 Place François Gourdon	Audrezy
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0003	3ème	Salle de la Garenne		Rue de la Garenne	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0004	4ème	Salle Marin Luther King (centralisateur)		La Loge – Hôtel de Ville	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0005	5ème	Salle de l'Hippodrome		Rue de l'Hippodrome	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0006	6ème	3 place André Brossier		3 place André Brossier	Jallais
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0007	7ème	1 Blvd Carnénaud		1 Blvd Carnénaud	Jallais
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0008	8ème	2 allée Marie Lénot		2 allée Marie Lénot	Jallais
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0009	9ème	9 Place Mgr Dupont		9 Place Mgr Dupont	Gesté
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0010	10ème	Place Mr Dupont		Place Mr Dupont	Gesté
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0011	11ème	3 Place des Ecoles		3 Place des Ecoles	La Chapelle du Genêt
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0012	12ème	8, rue d'Anjou		8, rue d'Anjou	La Jardinerie
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0013	13ème	6, rue des Mauges		6, rue des Mauges	La Porte-en-Vallée
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0014	14ème	2 avenue des Halles		2 avenue des Halles	Le Pin-en-Mauges
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0015	15ème	Place de la Prée		Place de la Prée	Saint-Philibert-en-Mauges
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0016	16ème	4, rue d'Anjou		4, rue d'Anjou	Villedieu-le-Bouëvre
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0017	17ème	16 Place François Gourdon		16 Place François Gourdon	Andrézieux
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	023	Beaupréau-en-Mauges	49600			0018	18ème	Rue de l'Hippodrome		Rue de l'Hippodrome	Beaupréau
4906	CHOLET	4909	CHALONNES-SUR-LOIRE	026	BECON-LES-GRANITS	49370	2		0019	19ème	Salle de la Prée		4, rue d'Anjou	Villedieu-le-Bouëvre
4906	CHOLET	4909	CHALONNES-SUR-LOIRE	026	Becon-les-Granits	49370			0020	1	Restaurant municipal		Place de Varennes / Impasse de Bauchouwo	Villedieu-le-Bouëvre
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	026	BÉGARD	49122	1		0001	2ème	Restauran municipal		Salle le Bordige	Bégaud
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49170	1		0001	3ème	Mairie		9, rue du Chevalier Béthard	Bégaud
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49380	5		0002	4ème	Mairie déléguée de Champ-sur-Layon		1, Rue Sainte-Cécile	Bégaud
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49380			0003	3ème	Mairie déléguée des fêtes		6, Rue Césarion Lavaud	Bégaud
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	345	BELLEVIGNE-EN-LAYON	49750			0004	4ème	Mairie déléguée de Rablay-sur-Layon		15, Rue du 11 novembre	Bégaud
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	060	BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	49380			0005	5ème	Salle des douves (centralisateur)		30, Rue du 11 novembre	Bégaud
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	060	BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	49260			0006	6ème	Mairie déléguée (centralisateur)		Place du Colier	Bégaud
4904	ANGERS	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	060	BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX	49260			0007	7ème	13, rue du Stade		13, rue du Stade	Bégaud
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	029	BLAISON SAINT-SULPICE	49320			0008	8ème	7 Rue du Clos de l'Hôpital		7 Rue du Clos de l'Hôpital	Blaison-Saint-Sulpice
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	030	BLAISON SAINT-SULPICE	49320			0009	1	4 montée St Sauveur		4 montée St Sauveur	Blaison-Saint-Sulpice
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	138	BOIS D'ANJOU (LES)	49250	3		0010	2ème	3 Place de la Marie		3 Place de la Marie	Bois d'Anjou
									0011	3ème	Cartine municipale		1 bis Rue du Clos de la Lampe	Bois d'Anjou

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Canton)	ORDRE BV	NBRE BV (tri par Circonscription)	ORDRE BV	NBRE BV (tri par Circonscription)	ORDRE BV	ADRESSE	COMPL. ADRESSE	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	138	Bois d'Angou (les)	49250	2ème	0002	Mairie (centralisateur)	11, rue de la Mairie	Fontaines-Bézin				
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	138	Bois d'Angou (les)	49250	3ème	0003	Salle des fêtes	Rue de St Sct	Saint-Georges du Bois				
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHERMAINE	49080	6	1 <sup>e</sup>	0001	Salle Chevrière (centralisateur)	31, rue Chevrière				
4905	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHERMAINE	49080		2ème	0002	Groupe scolaire Le Château	1, route des Petroles				
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHERMAINE	49080		3ème	0003	Salle du Val de Maine	50, rue Marveille				
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHERMAINE	49080		4ème	0004	Groupe scolaire Le Petit Vivier	34 Rue du Petit Vivier				
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHERMAINE	49080		5ème	0005	Groupe scolaire Le Petit Vivier	34 Rue du Petit Vivier				
4906	ANGERS	4902	ANGERS 2	035	BOUCHERMAINE	49080		6ème	0006	Hall des Bolles à Culture	2, place de l'Abbe Thomas				
4907	SEGRE	4920	SEGRET-EN-ANJOU-BLEU	035	BOUILLET-MÉNARD	49620	1		0001	Mairie	7 rue de la Mairie				
4907	SEGRE	4920	SEGRET-EN-ANJOU-BLEU	035	BORJUG-L'EVÈQUE	49520	1		0001	Mairie	15 Bis Rue Uger				
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	BRAIN-SUR-ALLONNES	49650	2		0001	Mairie (centralisateur)	1, place de la mairie				
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	041	BRAIN-SUR-ALLONNES	49650		2ème	0002	Ancienne mairie	2 place de l'ancienne mairie				
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	045	BREUIL-EFSINS (LA)	49390	1		0001	Mairie	4 rue Saumuroise				
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	BRIOULLAY	49125	2		0001	Mairie (centralisateur)	Place O'Kelly				
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	048	BRIOULLAY	49125		2ème	0002	Mairie (Salle des fêtes)	Place O'Kelly				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320	12	1 <sup>e</sup>	0001	Salle du Terre (centralisateur)	Brissac-Quincé				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320		2ème	0002	Salle de l'Aérogare	Brissac-Quincé				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320		3ème	0003	Mairie annexe	62 rue Louis Monzon				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320		4ème	0004	Mairie	2, rue du Maître				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320		5ème	0005	Salle des associations	rue de la Croix Blanche				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320		6ème	0006	Salle des Fêtes	1, place des Marronniers				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	Brissac-Loire-Aubance	49320		7ème	0007	Mairie	62 rue Louis Tharaud				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49250	3		0008	Salle des Fêtes	10 rue de la Batellerie				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320		8ème	0009	Salle de la Guirine	36 rue de la Glycine				
4904	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320		9ème	0010	Salle des Fêtes	3 rue du Mont Rude				
4904	ANGERS	4917	DOUÉ-EN-ANJOU	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320		10ème	0011	Mairie	25 rue d'Ajiju				
4904	ANGERS	4917	DOUÉ-EN-ANJOU	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320		11ème	0012	Salle Georges Sécher	13 Rue Principale				
4904	ANGERS	4917	DOUÉ-EN-ANJOU	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320		12ème	0013	Salle des Fêtes	3 rue du Mont Rude				
4904	ANGERS	4917	DOUÉ-EN-ANJOU	050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	49320		13ème	0014	Salle annexe de la Mairie – Parc municipal	13 Rue Principale				
4904	ANGERS	4917	DOUÉ-EN-ANJOU	053	BROSSAY	49700	1		0001	Mairie	19 rue de la Mairie				
4907	SEGRE	4920	SEGRET-EN-ANJOU-BLEU	054	CANDÉ	49440	1		0001	Salle annexe de la Mairie	4, Rue de l'Hôtel de ville				
4907	ANGERS	4905	ANGERS 5	055	CANTENAY-EPINARD	49460	2		1 <sup>e</sup>	0001	Mairie (centralisateur) – Salle du Conseil	24, route d'Angers			
4907	ANGERS	4905	ANGERS 5	055	Cantenay-Epinard	49460		2ème	0002	Maison Communale des loisirs – La Conviviale	6 rue Lemasson				
4907	SEGRE	4920	SEGRET-EN-ANJOU-BLEU	056	CARBAY	49420	1		0001	Mairie	4 Rue François Petitier				
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	057	CERNUSSON	49310	1		0001	Salle communale	2 Rue Victor et Aline Gélineau				
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	058	CERCUEUX (LES)	49350	1		0001	Mairie	2 et 4 rue du Vieux Logis				
4907	SEGRE	4920	SEGRET-EN-ANJOU-BLEU	058	CHALLAIN-LA-POTHIER	49440	1		0001	Salle des Tilleuls	29 Rue de la Fontaine				
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	CHALONNES-SUR-LOIRE	49290	5		0001	Mairie (centralisateur)	Place de l'Hôtel de Ville				
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnes-sur-Loire	49290		2ème	0002	Résidence soleil de Loire	Alée du parc				
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnes-sur-Loire	49290		3ème	0003	Halle des Mariniers	Rue Passagère				
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnes-sur-Loire	49280		4ème	0004	Salle du Layon	Avenue Lafon de Ladébat				
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	063	Chalonnes-sur-Loire	49280		5ème	0005	Salle du Layon	Avenue Lafon de Ladébat				
4907	SEGRE	4921	TIERCE	064	CHAMBELLAY	49220			0001	École Roc-en-Voi	Route de Montreuil				
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	066	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	49123	1		0001	Maison Communale de Loisirs	Place Saint Julian				
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	070	CHANTELOUP-LES-BOIS	49340	1		0001	Mairie	3 square René Goujon				
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	076	CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA)	49140	1		0001	Salle des Conseils (centralisateur)	3 allée de l'abbé Blondel de Rys				
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	082	CHAUDIEFOND-SUR-LAYON	49280	1		0001	Salle des Générations	5, rue l'Arzillé				
4907	SEGRE	4920	SEGRET-EN-ANJOU-BLEU	086	CHÂTEZ-SUR-ARGOS	49500	1		0001	Mairie – Salle du conseil municipal	Rue de la Gabardière				
4901	ANGERS	4921	TIERCE	090	CHIFFEES	49125	1		0001	Mairie	4 bis rue de la Chesnale				
4904	CHOLET	4911	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	092	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	49150	20	4	0001	Salle des Conseils (centralisateur)	Rue de l'Astrée				
4902	CHOLET	4911	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chémillée-en-Anjou	49120	16	2ème	0002	Salle des Générations	31 rue du Mérechal Juin				
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	093	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	49120		6ème	0003	Salle des Générations	4, place de l'église de Cossé				
4902	CHOLET	4911	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chémillée-en-Anjou	49120		7ème	0004	Mairie	6, place de la Mairie				
4902	CHOLET	4911	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chémillée-en-Anjou	49120		8ème	0005	Mairie	1 place de la Mairie				
4904	CHOLET	4911	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chémillée-en-Anjou	49120		9ème	0006	Mairie	28 rue Principale				
4902	CHOLET	4911	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chémillée-en-Anjou	49120		10ème	0007	Mairie	La Jumelière				
4902	CHOLET	4911	CHÉMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chémillée-en-Anjou	49120		11ème	0011	Mairie	La Salle-de-Villiers				

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COMMUNES	COMMUNES	CIP	NBRE BV (tri par Canton)	NBRE BV (tri par Canton)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION :	COMPLI ADRESSE	
												ADRESSE	
4902	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			12ème	0012	Mairie	2, rue Abbé Florent	Neuvy-en-Mauges
4902	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			13ème	0013	Mairie	2, rue de la Mairie	Saint-Lézin
4902	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			14ème	0014	Bibliothèque	6 ter rue du Commerce	Sainte-Christine
4902	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			15ème	0015	Mairie	5, rue de l'Église	Saint-Georges-des-Gardes
4902	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			16ème	0016	Maison des Energies	Rue Beau Soleil	Saint-Georges-des-Gardes
4904	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49670			17ème	0017	Mairie - salle du conseil	11, rue de la Mairie de Valanjou	Valanjou
4902	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49570			18ème	0018	Mairie - Salle du sous-sol	11, rue de la Mairie de Valanjou	Valanjou
4902	CHOLET	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	092	Chemillé-en-Anjou	49120			19ème	0019	Salle de la Gabardière	Rue de la Gabardière	Chamalié
4901	SEGRET	4921	TIERCE	067	CHENILLÉ-CHAMPTUSSÉ	49220	1		20ème	0020		Rue de la Gabardière	Chenillé
4905	CHOLET	4912	CHOLET	089	Cholet	49300	28	36	1*	0001	Mairie déléguée de Champieussé sur Baconnie	3 rue de la Cure	Champieussé sur Baconnie
4905	CHOLET	4912	CHOLET	089	Cholet	49300				0001	Jardin de Ferre	13, Bd Guillaume Richard	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0002	Groupe scolaire La Giraudière	63, rue de la Giraudière	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0003	Groupe scolaire Les Turbulières	1, rue des Orfèvres	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0004	Groupe scolaire Les Turbulières	1, rue des Orfèvres	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0005	Groupe scolaire Chambord	20, avenue de Morat	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0006	Groupe scolaire Chambord	20, rue de Chambord	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0007	École élémentaire Marie Curie	40, rue François-Séverin Marceau	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0008	École Marie Curie	Rue Jean-Jacques	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0009	Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue de Morat	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0010	Groupe scolaire Jules Verne	20, avenue de Morat	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0110	Lycée technique Renaudreau	11, rue de la Tuilière	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0111	Lycée technique Renaudreau	11, rue de la Tuilière	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0112	Hôtel de Ville centralisateur commune-canton Cholet 1	2, place Jean Moulin	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0113	Hôtel de Ville centralisateur commune-canton Cholet 1	10 rue du Lt Col de Mallerry	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0114	Groupe scolaire Buffon	10, rue du Lt Col de Mallerry	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0115	Groupe scolaire Buffon	Rue René Caillé	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0116	Maison de l'Enfance	4 Rue Jean de La bruyère	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0117	Groupe scolaire La Bruyère	4 Rue Jean de La bruyère	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0118	Groupe scolaire La Bruyère	8, rue J.J. Rousseau	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0119	Groupe scolaire St Exupéry	8, rue J.J. Rousseau	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0120	Groupe scolaire St Exupéry	28, rue Louis-Marie Grignion de Montfort	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0121	Salle de sport Alain Mimoun	13, avenue du Président Kennedy	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0122	Groupe scolaire Danti	1 Rue Charlemagne	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0123	Groupe scolaire Danti	8, rue J.J. Rousseau	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0124	Groupe scolaire Les Richardières	8, rue J.J. Rousseau	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0125	Salle polyvalente du Plassis	Rue d'Italie	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0126	Mairie annexe du Puy St Bonnet	50, rue Vaironne	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0127	Ecole de La Chevallerais	50, rue Vaironne	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0128	Groupe scolaire Molène	5, rue du Faubourg	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0129	Bâtiment Pétrolos centralisateur canton Cholet 2	49300 LE PUY-SAINT-BONNET	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0130	Groupe scolaire Paradis	46 avenue Léon Gambetta	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0131	École maternelle La Fontaine	43, rue du Paradis	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0132	Groupe scolaire Turpault	10, rue du Château Roquet	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0133	Groupe scolaire La Bourbie	7, rue Charles Réguy	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0134	Groupe scolaire La Bourbie	5, rue du Mourmelon	
4905	CHOLET	4912	CHOLET	098	Cholet	49300				0135	Centre social du Vergier	5, rue de Maurelén	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	100	DOUÉ-EN-ANJOU	49300				0136	Domaine universitaire Choletais	Rue du Bois Régier	
4904	CHOLET	4913	CHOLET	102	CLERE-SUR-LAYON	49560	1			0001	Salle des fêtes	Boulevard Pierre Lecocq	
4903	ANGERS	4906	ANGERS	102	CORNILLE-LES-CAVES	49560	1			0002	Mairie	Place de l'église	
4904	CHOLET	4913	CHOLET	107	CORNILLE-LES-CAVES	49560	1			0003	Salle des fêtes	29, rue du Layon	
4904	CHOLET	4913	CHOLET	108	CORON	49560	1			0004	Salle Saint-Louis	2, impasse de la salle des fêtes	
4904	CHOLET	4913	CHOLET	109	CORON	49560	2			0005	Salle Saint-Louis	3, rue du Commerce	
4904	CHOLET	4913	CHOLET	110	CORZÉ	49560	2			0006	Restaurant scolaire (centraleleur)	4, rue Davy d'Angers	
4903	ANGERS	4906	ANGERS	110	DÉNÉE	49560	1			0007	Restaurant scolaire (centraleleur)	1 Place Saint-Jacques	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	121	DÉNÉE	49560	1			0008	Garderie	1 rue du 8 Mai	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	121	DÉNÉE-SOUS-DOUÉ	49560	1			0009	Mairie - Salle du Conseil	1 rue principale	
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	123	DISTRÉ	49560	1			0010	Salle de l'Amitié	16, rue de l'Eglise	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Canton)	ORDRE BV	NBRE BV (tri par Circo)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL. ADRESSE
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	DOUÉ-EN-ANJOU	49700	13	1 <sup>er</sup>	0001	Maine centrale (centralisateur)	16 place Jean Bégaud	Doué-la-Fontaine	Doué-la-Fontaine	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		2 <sup>ème</sup>	0002	Salle communale	13A, rue de launay	Doué-la-Fontaine	Doué-la-Fontaine	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		3 <sup>ème</sup>	0003	Restaurant scolaire de l'Ecole de Douces	16, rue Victor Journeau	Doué-la-Fontaine	Doué-la-Fontaine	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		4 <sup>ème</sup>	0004	Salle de restauration du Centre de loisirs	45, rue de Soulanger	Doué-la-Fontaine	Doué-la-Fontaine	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		5 <sup>ème</sup>	0005	Salle polyvalente	25 rue Jean Nemoz	Doué-la-Fontaine	Doué-la-Fontaine	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		6 <sup>ème</sup>	0006	Salle du Petit Anjou	2, Place de l'Archéenne Catre	Doué-la-Fontaine	Doué-la-Fontaine	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		7 <sup>ème</sup>	0007	Mairie déléguée	5, rue St Jean	Brioges-sur-ayon	Brioges-sur-ayon	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		8 <sup>ème</sup>	0008	Mairie déléguée	27, rue nationale	Concourson-sur-ayon	Concourson-sur-ayon (fusé)	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		9 <sup>ème</sup>	0009	Mairie déléguée	165 Rue Camille Melik	Forges	Forges	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		10 <sup>ème</sup>	0010	Mairie déléguée	5, rue de la Mairie	Meigné	Meigné	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		11 <sup>ème</sup>	0011	Mairie déléguée	1, place de l'Eglise	Montfort	Montfort	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		12 <sup>ème</sup>	0012	Mairie déléguée	513, rue des commerçants	Saint-Georges-sur-Layon	Saint-Georges-sur-Layon	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	125	Doué-en-Anjou	49700		13 <sup>ème</sup>	0013	Maison des Associations	2 place du Vionnet de la Jaupéou	Varennes-sur-ayon (fusé)	Varennes-sur-ayon (fusé)	
4903	ANGERS	4921	TIERCE	127	DURTAL	-49430	3	1 <sup>er</sup>	0001	Salle "Odyssee" (centralisateur)	nus de Bellevue			
4903	ANGERS	4921	TIERCE	127	Durtal	-49430		2 <sup>ème</sup>	0002	Salle "Odyssee"	nus de Bellevue			
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	128	ÉCOUFLANT	49000	4	1 <sup>er</sup>	0001	Mairie (centralisateur)	rue de Bellevue			
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	128	Écouflant	49000		2 <sup>ème</sup>	0002	Logis de Balibebanche	Place de la Mairie	Rue de Bellevue	Rue de Bellevue	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	128	Écouflant	49000		3 <sup>ème</sup>	0003	Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret	Rue Simone Signoret	Rue Simone Signoret	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	128	Écouflant	49000		4 <sup>ème</sup>	0004	Centre socioculturel "Simone Signoret"	Rue Simone Signoret	Rue Simone Signoret	Rue Simone Signoret	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	128	Écouflant	49000		5 <sup>ème</sup>	0005	École – salle de maternité	13 allée du Vergier	Gemé	Gemé	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	128	Écouflant	49000		6 <sup>ème</sup>	0006	Mairie (Salle associative - Cour de la Mairie)	2, rue de la Touche	La Pouzaëz	La Pouzaëz	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	ÉDRE-EN-ANJOU	49220	4	1 <sup>er</sup>	0001	Restaurant municipal (centralisateur)	3 rue de l'Eang	Vern d'Argou	Vern d'Argou	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	Édred-en-Anjou	49220		2 <sup>ème</sup>	0002	Restaurant municipal	3 rue de l'Eang	Vern d'Argou	Vern d'Argou	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	Édred-en-Anjou	49220		3 <sup>ème</sup>	0003	Salle municipale	3 place du Parc	Brain-sur-Layon	Brain-sur-Layon	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	ÉDRE-EN-ANJOU	49220		4 <sup>ème</sup>	0004	Salle communale	3 rue de la Liberté	Gemé	Gemé	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	ÉDRE-EN-ANJOU	49220		5 <sup>ème</sup>	0005	Maison pour tous	7 place de l'Union	La Pouzaëz	La Pouzaëz	
4903	ANGERS	4921	TIERCE	367	Édred-en-Anjou	49220		6 <sup>ème</sup>	0006	Maison pour tous	7 place de l'Union	La Pouzaëz	La Pouzaëz	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	130	ÉCUILLE	49460	1	1 <sup>er</sup>	0001	Restaurant municipal	1 Square de la Mairie	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	131	ÉPIEDS	49260	1	1 <sup>er</sup>	0001	Espace culturel (centralisateur)	8 Rue de la Cure	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	ÉPIEDS	49230	1	1 <sup>er</sup>	0001	Restaurant municipal	8 Rue de la Cure	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	Épieds	49230		2 <sup>ème</sup>	0002	Espace culturel (centralisateur)	8 Rue de la Cure	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	135	FENEU	49460	2	1 <sup>er</sup>	0001	Espace culturel (centralisateur)	10 Rue de la Cure	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4904	SAUMUR	4914	CHALONNES-SUR-LOIRE	167	ÉDRE-EN-ANJOU	49370	2	2 <sup>ème</sup>	0002	Espace Culturel	10 Rue de la Cure	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4907	SEGRE	4921	CHALONNES-SUR-LOIRE	167	ÉDRE-EN-ANJOU	49370		3 <sup>ème</sup>	0003	Foyer Yves Distel	10 Rue de la Cure	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4903	ANGERS	4921	CHALONNES-SUR-LOIRE	167	ÉTRICHÉ	49370		4 <sup>ème</sup>	0004	Espace des anciennes écoles (centralisateur)	Venelle des marchands	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	GARRENNES-SUR-LOIRE (LES)	49610	4	1 <sup>er</sup>	0001	Salle des anciennes écoles (centralisateur)	Venelle des marchands	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	GARRENNES-SUR-LOIRE (LES)	49610		2 <sup>ème</sup>	0002	Salle des anciennes écoles	Venelle des marchands	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	167	GARRENNES-SUR-LOIRE (LES)	49610		3 <sup>ème</sup>	0003	Salle Odile d'Orlone	Place de la Mairie	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350	3	1 <sup>er</sup>	0004	Salle Odile d'Orlone	Place de la Mairie	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4904	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		2 <sup>ème</sup>	0005	Espace Les Ponts (centralisateur)	Rue des ponts	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4904	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		3 <sup>ème</sup>	0006	Gymnase Les Rosiers	Rue du Pâtis	Les Rosiers-sur-Loire	Les Rosiers-sur-Loire	
4904	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		4 <sup>ème</sup>	0007	Salle André Courtauld	5, place de la liberté	Gemmes	Gemmes	
4904	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		5 <sup>ème</sup>	0008	Château de la Roche	Route de Louerre	Gemmes	Gemmes	
4904	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		6 <sup>ème</sup>	0009	Salle des loisirs de Tréllos	Lieu dit « La Grotte » St-Nicolas	Gemmes	Gemmes	
4904	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		7 <sup>ème</sup>	0010	Salle Bonval	Rue de l'âge	Gemmes	Gemmes	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		8 <sup>ème</sup>	0011	St Georges sansonnière les deux salles	La Sansonnière	Saint-Georges-d'Oléron-Voies	Saint-Georges-d'Oléron-Voies	
4904	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	261	GEMMÉS-VAL-DE-LOIRE	49350		9 <sup>ème</sup>	0012	Centre culturel des Marçais	16, Clos du Marçais	Saint-Martin-de-la-Pieze	Saint-Martin-de-la-Pieze	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	367	GREZ-NEUVILLE	49220	1	1 <sup>er</sup>	0001	Salle du vieux puls	5 Rue de l'église	Le Thoureil	Le Thoureil	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	HAUTS-D'ANJOU (LES)	49330	8	1 <sup>er</sup>	0001	Mairie déléguée (centralisateur)	18, allée de la Forêt	Champigné	Champigné	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	Hauts-d'Anjou (Les)	49330		2 <sup>ème</sup>	0002	Mairie	36, rue Henn Lebastique	Briastre	Briastre	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	Hauts-d'Anjou (Les)	49330		3 <sup>ème</sup>	0003	Mairie	14, rue de la Mairie	Chemiré	Chemiré	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	Hauts-d'Anjou (Les)	49330		4 <sup>ème</sup>	0004	Mairie	11, rue Charles de Gaulle	Contigné	Contigné	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	Hauts-d'Anjou (Les)	49330		5 <sup>ème</sup>	0005	Mairie	4, rue Max Richard	Maillé	Maillé	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	Hauts-d'Anjou (Les)	49330		6 <sup>ème</sup>	0006	Mairie	1 rue du Grand Chemin	Quémé	Quémé	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	Hauts-d'Anjou (Les)	49330		7 <sup>ème</sup>	0007	Mairie	2 place de la Mairie	Soues	Soues	
4901	SEGRE	4921	TIERCE	367	Hauts-d'Anjou (Les)	49330		8 <sup>ème</sup>	0008	Salle des fêtes "La Cigale"	Châteauneuf-sur-Sarthe	Luzillé	Luzillé	
4903	ANGERS	4906	ANGER-S 6	174	HILLÉ-LÉZIGNÉ	49430	2	1 <sup>er</sup>	0001	Mairie – salle Lucien Boré (centralisateur)	14, rue de la Mairie	Hillié	Hillié	
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	160	INGRANDES-LA-FRESNE SUR LOIRE	49123	3	1	0001	Mairie-bureau au RdC	18, rue Pierr Le Loyer	Ingrande-s-sur-Loire	Ingrande-s-sur-Loire	
4416	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	160	Le-Fresne-sur-Loire	49123	1	2 <sup>ème</sup>	0002	Salle Pierre Etouneau	Rue de la Mairie	Le-Fresne-sur-Loire	Le-Fresne-sur-Loire	

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	NBRE BV (n° par Canton)	C.P.	NBRE BV (n° par Canton)	ORDRE BV	NBRE BV	IMPLEMENTATION	ADRESSE	COMPL. ADRESSE
4907	SEGRE	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	321	Saint-Sigismond	49123	1	3ème	1 <sup>e</sup>	0001	Salle de la Galeté Espace Henry de Messay	Rue de la Galeté	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	161	JAILLE-YVON (LA)	49220	1	2ème	2 <sup>e</sup>	0002	Restaurant scolaire (Centralisateur)	1 rue des Ecoliers	
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	183	JARZÉ-VILLAGES	49140	4	3ème	3 <sup>e</sup>	0003	Mairie déléguée	9, rue de la Mairie	Jarzé Brazeau
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	183	Jarzé-Villages	49140	4	4ème	4 <sup>e</sup>	0004	Mairie déléguée	Place Jean de Rochebouët	Châmont d'Anjou Lué-en-Bauges
4901	SEGRE	4921	TIERCE	170	JUVARDÉ	49340	1	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	0001	Mairie – Salle du Conseil	Place de la Mairie	
4903	SAINIUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	171	LANDÉ-CHASLES (LA)	49150	1	2ème	2 <sup>e</sup>	0001	Mairie (salle du conseil)	3 route de la mairie – Le bourg	
4907	SEGRE	4921	TIERCE	176	LION-D'ANGERS (LE)	49220	5	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	0001	Espace Emile Joulian (centralisateur)	Place du Champ des Foré	Le Lion d'Angers
4907	SEGRE	4921	TIERCE	176	Lion-d'Angers (Le)	49220	1	2ème	2 <sup>e</sup>	0002	Salle Emile Joulian	Place du Champ des Foré	Le Lion d'Angers
4903	ANGERS	4906	ANGERS 6	183	Jarzé-Villages	49140	4	3ème	3 <sup>e</sup>	0003	Salle des fêtes	5, rue de la Croix Ruau	Anjigné Andigné
4907	SEGRE	4921	TIERCE	176	Lion-d'Angers (Le)	49220	1	4ème	4 <sup>e</sup>	0004	Salle Paulette Fouillet	Avenue des Tilleuls	Le Lion d'Angers
4907	SEGRE	4921	TIERCE	176	Lion-d'Angers (Le)	49220	1	5ème	5 <sup>e</sup>	0005	Salle Paulette Fouillet	Avenue des Tilleuls	Le Lion d'Angers
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	LOIRE-AUTHION	49250	13	9	1 <sup>e</sup>	0001	Mairie – Salle du Conseil Municipal	3 route de la mairie – Le bourg	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49250	1	2ème	2 <sup>e</sup>	0002	Ecole publique "Les Sternes" (Centralisateur)	Place du Champ des Foré	Le Lion d'Angers
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	3ème	3 <sup>e</sup>	0003	Salle des fêtes	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	4ème	4 <sup>e</sup>	0004	Salle Paulette Fouillet	Avenue des Tilleuls	Saint-Mathurin sur Loire
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	LOIRE-AUTHION	49440	1	5ème	5 <sup>e</sup>	0005	Salle Paulette Fouillet	Avenue des Tilleuls	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	6ème	6 <sup>e</sup>	0001	Mairie – Salle du Conseil Municipal	3 route de la mairie – Le bourg	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	7ème	7 <sup>e</sup>	0002	Ecole publique "Les Sternes"	Place du Champ des Foré	Le Lion d'Angers
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	8ème	8 <sup>e</sup>	0003	Maison des loisirs - Salle Pierre Tchernia	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	9ème	9 <sup>e</sup>	0004	Maison des loisirs - Salle Pierre Tchernia	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49140	4	10ème	10 <sup>e</sup>	0005	Ecole publique Louise Michel	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	11ème	11 <sup>e</sup>	0006	Salle des fêtes	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	12ème	12 <sup>e</sup>	0007	Restaurant scolaire	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4903	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49630	1	13ème	13 <sup>e</sup>	0008	Salle de la Place du logis des Moines	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	14ème	14 <sup>e</sup>	0009	Salle de la place du logis des Moines	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	15ème	15 <sup>e</sup>	0010	Salle des sports (annexe)	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	307	Loire-Authion	49800	1	16ème	16 <sup>e</sup>	0011	Grange de l'Hôpital	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	LONGUÉ-JUMELLES	49160	5	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	0003	Salle de la place du logis des Moines	5, rue de la Croix Ruau	Saint-Mathurin sur Loire
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160	5	2ème	2 <sup>e</sup>	0001	Mairie (centralisateur) – Salle de réunions	5, rue de la Croix Ruau	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160	5	3ème	3 <sup>e</sup>	0002	Salle du Conseil	5, rue de la Croix Ruau	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160	5	4ème	4 <sup>e</sup>	0003	Mairie – Salle du Lathan	5, rue de la Croix Ruau	
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	180	Longué-Jumelles	49160	5	5ème	5 <sup>e</sup>	0004	Mairie de Jumelles – Secrétariat	5, rue de la Croix Ruau	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	LONGUÉ-JUMELLES	49770	5	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	0005	Salle de la place du logis des Moines	5, rue de la Croix Ruau	
4907	ANGERS	4921	TIERCE	200	LONGUÉ-JUMELLES	49220	1	2ème	2 <sup>e</sup>	0006	Salle Emile ROUSSEAU	5, rue de la Croix Ruau	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longué-Jumelles	49770	1	3ème	3 <sup>e</sup>	0007	Salle Daniel BARBIN	5, rue de la Croix Ruau	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longué-Jumelles	49770	1	4ème	4 <sup>e</sup>	0008	Salle JE COCHARD	5, rue de la Croix Ruau	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longué-Jumelles	49770	1	5ème	5 <sup>e</sup>	0009	Résidence autonome	5, rue de la Croix Ruau	
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	200	Longué-Jumelles	49770	1	6ème	6 <sup>e</sup>	0010	Mairie Salle du conseil (centralisateur)	5, rue de la Croix Ruau	
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	182	LOURESSER-ROCHEMENIER	49700	1	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	0001	Salle Emile ROUSSEAU	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	LYS-HAUT-LAYON	49310	10	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	0002	Salle du Conseil	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310	10	2ème	2 <sup>e</sup>	0003	Mairie Salle des Loisirs	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49310	10	3ème	3 <sup>e</sup>	0004	Mairie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	4ème	4 <sup>e</sup>	0005	Salle Gabonau	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	5ème	5 <sup>e</sup>	0006	Salle des Loisirs	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	6ème	6 <sup>e</sup>	0007	Salle Charles de Gaulle	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	7ème	7 <sup>e</sup>	0008	Place Eric Tabary	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	8ème	8 <sup>e</sup>	0009	1 rue Charles de Gaulle	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	9ème	9 <sup>e</sup>	0010	Rue Principale	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	10ème	10 <sup>e</sup>	0011	10, place Charles de Gaulle	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	11ème	11 <sup>e</sup>	0012	11, rue Eiffel	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	12ème	12 <sup>e</sup>	0013	Bi 1 rue Charles de Gaulle	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	13ème	13 <sup>e</sup>	0014	Rue Principale	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	14ème	14 <sup>e</sup>	0015	14, place du Logis des Moines	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	15ème	15 <sup>e</sup>	0016	15 allée du Stade	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	16ème	16 <sup>e</sup>	0017	7 rue du Moulin	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	17ème	17 <sup>e</sup>	0018	2 place de la Mairie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	18ème	18 <sup>e</sup>	0019	18 place de la Mairie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	19ème	19 <sup>e</sup>	0020	4 place de la Mairie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	20ème	20 <sup>e</sup>	0021	286 rue du Lys	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	21ème	21 <sup>e</sup>	0022	2 rue de la Mairie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	22ème	22 <sup>e</sup>	0023	6 rue Pierre Coulbin	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	23ème	23 <sup>e</sup>	0024	6 rue Pierre Coulbin	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	24ème	24 <sup>e</sup>	0025	6 rue Pierre Coulbin	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	25ème	25 <sup>e</sup>	0026	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	26ème	26 <sup>e</sup>	0027	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	27ème	27 <sup>e</sup>	0028	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	28ème	28 <sup>e</sup>	0029	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	29ème	29 <sup>e</sup>	0030	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	30ème	30 <sup>e</sup>	0031	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	31ème	31 <sup>e</sup>	0032	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	32ème	32 <sup>e</sup>	0033	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	33ème	33 <sup>e</sup>	0034	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	34ème	34 <sup>e</sup>	0035	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	35ème	35 <sup>e</sup>	0036	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	36ème	36 <sup>e</sup>	0037	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	37ème	37 <sup>e</sup>	0038	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	38ème	38 <sup>e</sup>	0039	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	39ème	39 <sup>e</sup>	0040	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	373	Lys-Haut-Layon	49540	10	40ème	40 <sup>e</sup>	0041	6 bis rue de l'Aumônerie	5, rue de la Croix Ruau	
4904													

CR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	NBRE BV (tri par canton)	NUMERO BV	EMPLACEMENT	COMPL' ADRESSE	
									CP	ORDRE BV
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	10ème	Mairie déléguée	1 rue du Pavillon	Le Mesnil-en-Vallée
4905	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	11ème	Salle du Conseil	4 place de la Maine	La Chapelle-Saint-Florent
4905	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	12ème	Salle du Conseil	275 rue d'Angou	Le Mesnilis
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	13ème	Mairie déléguée	2 place de l'Eglise	Bonneuil-Mauges
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	14ème	Mairie déléguée	2 rue de la Prévolé	Saint-Aubin-du-Moûtier
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49290	15ème	Salle Victor Hugo	6 rue de Vendée	Bourgneuf-en-Mauges
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	16ème	Salle Bâlisa	7 bis rue des charmilles	Beausse
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	17ème	Salle Pierre Couderc	6 rue Pierre de Couderc	La Pommerye
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	18ème	Salle Polyvalente	6 bis rue de l'Auricherie	Montjean-sur-Lire
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	244	Mauges-sur-Loire	49410	19ème	Salle du mille clubs	14 bis de l'Avenneau	Saint-Laurent-de-la-Prâme
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	MAULÉVRIER	49360	1er	Mairie (centralisateur) — Salle du Conseil	4 place de la Mairie	Place François Girard
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	192	Mauvèvrie	49360	2ème	Restaurant scolaire	1, rue St Michel	Fontaine-Milon
4906	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	193	MAY-SUR-EVRE (LE)	49122	3	Mairie (centralisateur) — Salle du Conseil	1, rue St Michel	May-sur-Evre (Le)
4906	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	193	May-sur-Evre (Le)	49122	4ème	Centre Jean Ferat	1, rue St Michel	May-sur-Evre (Le)
4906	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	193	May-sur-Evre (Le)	49122	5ème	Centre Jean Ferat	1, rue St Michel	May-sur-Evre (Le)
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	MAZIÈRES-MILON	49630	4	Salle des Loisirs	Allée du Clos	Mazé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	Mazé-Milon	49630	5	Salle des Loisirs	Allée du Clos	Mazé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	Mazé-Milon	49630	6ème	Salle des Loisirs	Allée du Clos	Mazé
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	Mazé-Milon	49140	7ème	Salle des Loisirs	Rue David d'Angers	Fontaine-Milon
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	194	Mazé-Milon	49140	8ème	Salle des Loisirs	rue de la Mairie	May-sur-Evre
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	195	MAZIÈRES-EN-MAUGES	49280	1	Mairie (centralisateur)	1 esplanade de la Mairie	May-sur-Evre
4903	SAUMUR	4907	ANGERS 7	201	MENTRÉ (LA)	49290	2	Mairie (centralisateur)	10 place du colon Léon Fayé	Mentré
4903	SAUMUR	4907	ANGERS 7	201	Mentré (La)	49250	3ème	Espace Culturel	7 Rue des Chêvres	Mentré
4901	SEGRE	4921	TIERCE	209	MONTIGNÉ-LES-RAIRIES	49430	1	Mairie	9 rue de la Mairie	Montigné-les-Rairies
4903	ANGERS	4921	TIERCE	211	MONTILLIERS	49310	1	Mairie	2 place du Comte Hector	Montilliers
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	215	MONTREUIL-BELLAY	49260	4	Mairie	2, rue de la mairie	Montreuil-Bellay
4904	CHOLET	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	215	Montreuil-Bellay	49260	5ème	Salle des Ammonites de Mérion	Rue de l'Ecole	Mérion
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	215	Montreuil-Bellay	49260	6ème	Salle Jacqueline Brel	Place de la République	Montreuil-Bellay
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	215	Montreuil-Bellay	49260	7ème	Ecole primaire de la Terre	Rue Jean Jaurès	Montreuil-Bellay
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	MONTREUIL-JUGNIÉ	49460	7	Ecole primaire des Remparts	Rue Pierre Mendès France	Montreuil-Jugnié
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugnié	49460	8ème	Maison du parc	Esplanade Jean Moulin	Montreuil-Jugnié
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugnié	49460	9ème	Mairie-salon d'honneur (centralisateur)	Avenue du Président Kennedy	Montreuil-Jugnié
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugnié	49460	10ème	Salle Jacqueline Brel	3, Rue de Venise	Montreuil-Jugnié
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugnié	49460	11ème	Ecole maternelle Marcel Pagnol	8, rue du 18 juillet	Montreuil-Jugnié
4907	ANGERS	4904	ANGERS 4	214	Montreuil-Jugnié	49460	12ème	Restaurant maternelle Jean Madeleine	3, rue de la Mairie	Montreuil-Jugnié
4901	ANGERS	4908	ANGERS 6	216	MONTREUIL-SUR-LOIR	49140	1	Salle communale	23 rue Val de Maine	Montreuil-Sur-Loir
4901	SEGRE	4921	TIERCE	217	MONTREUIL-SUR-MAINE	49220	1	Salle du conseil municipal	18, rue Foch	Montreuil-Sur-Maine
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49110	14	Mairie déléguée	11 avenue du parc	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49110	15ème	Mairie déléguée	11 avenue du parc	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49270	5ème	Mairie déléguée	23 rue de la Mairie	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49600	6ème	Espace intergénération	9 rue de la Mairie	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49110	7ème	Mairie déléguée	6 allée des Cléaires	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49110	8ème	Mairie déléguée	Place St Hilaire	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49110	9ème	Mairie déléguée	25 Rue de la Mairie	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49110	10ème	Mairie déléguée	27, rue Paixou	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49110	11ème	Mairie déléguée	3 rue du Dr Besson	Saint-Pierre-Montlimart
4906	CHOLET	4909	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	218	Montrœuillet-sur-Èvre	49600	12ème	Mairie déléguée	28 rue de la Mairie	Saint-Pierre-Montlimart
4901	ANGERS	4921	TIERCE	219	MONTSORÉAU	49730	1	Mairie déléguée	31 rue de la Mairie	Montsoreau
4903	ANGERS	4921	TIERCE	220	MORANNES-SUR-SARTHE-DAUHÉRA	49640	3	Mairie (centralisateur)	24 Place des Digesances	Morannes
4903	ANGERS	4921	TIERCE	220	Morannes-Sur-Sartthe-Dauherry	49640	4	Mairie	12 Place Charles de Gaulle	Chéméré-sur-Sarthe
4903	ANGERS	4921	TIERCE	220	Morannes-Sur-Sartthe-Dauherry	49640	5	Salle Etienne Pobelin	27 rue de l'Église	Daumeray
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	221	MOULIHERNE	49390	6	Mairie	1, Place Emile Delktang	Mouillerne

CIR	ARR	CODE CANTON	GANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Canton)	NBRE BV (tri par Canton)	ORDRE BV	NBRE BY	IMPLEMENTATION	ADRESSE	COMP. ADRESSE
4902	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	222	MOZÉ-SUR-LOUET	49610	2		1 <sup>e</sup>	0001	Salle Aubance (centralisateur)	Place de la Mairie	
4902	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	222	Mozé-sur-Louet	49610		2 <sup>ème</sup>	0002	Salle Aubance	Place de la Mairie		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	MURS-ÉIGNÉ	49610	5		1 <sup>e</sup>	0001	Ancienne mairie	70 route de Nantes	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Éigné	49610		2 <sup>ème</sup>	0002	Hôtel de Ville (centralisateur) – Salle du Conseil	5, chemin de Bellevue		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Éigné	49610		3 <sup>ème</sup>	0003	École Charles Perrault - Salle A	13, rue de la Clarière		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	223	Murs-Éigné	49610		4 <sup>ème</sup>	0004	Espace Bellevue	10 A chemin de Bellevue		
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	224	NEUILLET	49610		5 <sup>ème</sup>	0005	École Charles Perrault - Salle B	13, rue de la Clarière		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	NOYANT-VILLAGES	49490	14		1 <sup>e</sup>	0001	Salle Brancheau	Route de Blou	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		2 <sup>ème</sup>	0002	Mairie déléguée (centralisateur)	1, route de Tours		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		3 <sup>ème</sup>	0003	Mairie déléguée	1 place de la Mairie d'Avverse		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		4 <sup>ème</sup>	0004	Mairie déléguée	4, rue de Gué Monn		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		5 <sup>ème</sup>	0005	Mairie déléguée	57, rue de Mauline		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		6 <sup>ème</sup>	0006	Mairie déléguée	3 rue Flaine		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		7 <sup>ème</sup>	0007	Mairie déléguée	7, rue de l'église de Chavaignes		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		8 <sup>ème</sup>	0008	Mairie déléguée	11, rue de l'Etag		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		9 <sup>ème</sup>	0009	Mairie déléguée	1 rue St Jean Baptiste		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		10 <sup>ème</sup>	0010	Salle des Loisirs	8 rue de l'Assemblée		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		11 <sup>ème</sup>	0011	Mairie déléguée	22 rue Saint Férol		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		12 <sup>ème</sup>	0012	Mairie déléguée	621 route de Boissinon		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49490		13 <sup>ème</sup>	0013	Mairie déléguée	12 rue des Savars		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	Noyant-Villages	49390		14 <sup>ème</sup>	0014	Salle Salomé - Bibliothèque	1 place de la Mairie de Mâcon		
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	228	NUAILLE	49340	1				Espace culturel de la Bohissonnière (salle Guy Chouteau)	8 bis rue de la Maine	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	OMBRIE-D'ANJOU	49420	12		1 <sup>e</sup>	0001	Maison Commune de Lorsus (centralisateur)	rue de la Caille	
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420		2 <sup>ème</sup>	0002	Maison Commune de Lorsus	3, Avenue de la Gare - Pouancé		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420		3 <sup>ème</sup>	0003	Salle communale alternante à la mairie déléguée	3, Avenue de la Gare - Pouancé		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49420		4 <sup>ème</sup>	0004	Mairie déléguée Salle de réunion	2, Rue de la Mairie - La Chapelle Hullin		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		5 <sup>ème</sup>	0005	Salle de la Planchette	Rue d'Anjou - Chazé Henry		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		6 <sup>ème</sup>	0006	Maison Communale de Loisirs de Bel-Air	Rue de la Planchette - Combrie		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		7 <sup>ème</sup>	0007	Mairie déléguée Salle de réunion	Rue du Val Fluri - Bel Air - Combrie		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		8 <sup>ème</sup>	0008	Mairie déléguée Salle de réunion	22, Rue de la Liberté - Grugé l'Hôpital		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		9 <sup>ème</sup>	0009	Mairie déléguée Salle de réunion	11, Rue de la Mairie - Noiset		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		10 <sup>ème</sup>	0010	Mairie déléguée Salle de réunion	1, Place de l'église - La Prévôte		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		11 <sup>ème</sup>	0011	Mairie déléguée Salle de réunion	1, Rue d'Angoulême - Saint Michel et Chameaux		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	248	Ombrière d'Anjou	49220		12 <sup>ème</sup>	0012	Mairie déléguée Salle de réunion	Le Tremblay		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	ORÉE-D'ANJOU	49530	13	1 <sup>e</sup>	0001	Mairie annexe	1, Rue d'Angoulême - Vergennes		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		2 <sup>ème</sup>	0002	Salle Crétou (centralisateur)	38, rue d'Angoulême		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		3 <sup>ème</sup>	0003	Salle Crétou	rue Hippolyte Maindron		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49530		4 <sup>ème</sup>	0004	Mairie annexe	rue Hippolyte Maindron		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		5 <sup>ème</sup>	0005	Mairie annexe	4 rue J-F A Chanoisard		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		6 <sup>ème</sup>	0006	Mairie annexe – salle municipale	Bozziès		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		7 <sup>ème</sup>	0007	Mairie annexe – salle des mariages	La Varenne		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49530		8 <sup>ème</sup>	0008	Mairie annexe – salle du conseil	Landemont		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		9 <sup>ème</sup>	0009	Mairie annexe – hall d'accueil	Lifé		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		10 <sup>ème</sup>	0010	Mairie annexe	50 place de la Mairie		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		11 <sup>ème</sup>	0011	Salle des Chesneaux	Saint-Christophe-la-Couperie		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		12 <sup>ème</sup>	0012	Salle des Chesneaux	Impasse des Chesneaux		
4906	CHOLET	4916	MAUGES-SUR-LOIRE	068	Orée d'Anjou	49270		13 <sup>ème</sup>	0013	Mairie annexe	15 place de l'église		
4904	CHOLET	4913	CHOLET T2	236	PARNAY	49730	1				2, Chemin de Béniquet	Saint-Laurent-des-Autels	
4903	SAUMUR	4908	BEAUFORT-EN-ANJOU	237	PASSAVANT-SUR-LAYON	49560	1				Rue du Prieuré	Saint-Sauveur-de-Landemont	
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	240	PELLELINE (LA)	49490	1				7 rue Saint-Aubin		
4901	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	PLESSIS-GRAMMOIRE (LE)	49360	1				2, rue du Boege		
4901	ANGERS	4907	ANGERS 7	241	Plessis-Grammoire (Le)	49124	2				Place Jean Lurcat		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	PONT-S-DE-CÉ (Les)	49124					Place Jean Lurcat		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130	11				Promenade Emilia		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130	12				78 Rue du Commandant Bourgois		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130	13				Avenue du 8 mai		
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	49130	14				Avenue du 8 mai		

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COMMUNES	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Canton)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION		ADRESSE	COM' LA ADRESSE
										NBRE BV (tri par Canton)	ORDRE BV	NUMERO BV	
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	491-30	5ème	0005	Groupe scolaire Jacques Prévert	Chemin de la Brossé			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	248	Ponts-de-Cé (Les)	491-30	6ème	0006	École publique Régis Corbin	Rue de la Vicomté			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	491-30	7ème	0007	Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	491-30	8ème	0008	Lycée Jean Bodin	Avenue de l'Europe			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	248	Ponts-de-Cé (Les)	491-30	9ème	0009	Collège François Villon	Avenue François Villon			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	248	Ponts-de-Cé (Les)	491-30	10ème	0010	Salle Nelson Mandela	15 Chemin de la Monnaie			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	246	Ponts-de-Cé (Les)	491-30	11ème	0011	École de Musique Intercommunale Henri Dutilleux	1 rue Pasteur			
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	247	POISSONNIERE (La)	491-70	1	0001	Le Ponton – Salle de la Gabare	120 rue de l'andronde			
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	253	POYANTRE-DAME (Le)	492-60	1	0001	Mairie	1, rue de la Mairie			
4903	ANGERS	4921	TIERCE	257	RAIRIES (Les)	494-30	1	0001	Salle du conseil (Mairie)	14, rue Charles de Gaulle			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	491-40	1*	0001	Mairie de Villevêque (centralisateur)	6 place de la Mairie	Ville de Villevêque	Ville de Villevêque	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Rives-du-Loir-en-Anjou	491-40	2ème	0002	Salle Parage du Paty	Place Hamard	Ville de Villevêque	Ville de Villevêque	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Rives-du-Loir-en-Anjou	491-40	3ème	0003	Salle des Loisirs	Route de Montreuil	Sainte-Maure-de-Touraine	Sainte-Maure-de-Touraine	
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	377	Rives-du-Loir-en-Anjou	491-40	4ème	0004	Salle des Loisirs	Place Hamard	Rue des Ecolles	Rue des Ecolles	
4902	ANGERS	4906	CHALONNES-SUR-LOIRE	259	ROCHefORT-sur-Loire	491-90	1*	0005	Salle Parage du Paty	Route de la Péée			
4902	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	259	Rochefort-sur-Loire	491-90	2ème	0002	Salle la Pièce (centralisateur)	17 rue de la Mairie			
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	260	ROMAGNE (La)	497-40	1	0001	Mairie	3 place Robert Sabillé			
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	262	ROU-MARSON	494-00	1	0001	Mairie	2 place de l'église			
4907	SEGRE	4910	CHALONNE-SUR-LOIRE	266	SAINt-AUGUSTIN-DES-BOIS	491-70	1	0001	Anneau de la mairie	rue Jean Gilles			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINt-BARTHÉLÉMY D'ANJOU	491-24	8	1*	Hôtel de Ville (centralisateur)	Rue Germaine Hantz			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINt-BARTHÉLÉMY D'Angou	491-24	2ème	0002	École Maternelle Pierre et Marie Curie	Rue de la Gammette			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINt-BARTHÉLÉMY D'Angou	491-24	3ème	0003	École maternelle Jules Ferry	Rue de la Gammette			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINt-BARTHÉLÉMY D'Angou	491-24	4ème	0004	École maternelle Jules Ferry	Rue de Walcourt			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINt-BARTHÉLÉMY D'Angou	491-24	5ème	0005	Groupe scolaire de la Vaudette	Rue Paul Verlaine			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINt-BARTHÉLÉMY D'Angou	491-24	6ème	0006	Groupe scolaire de la Vaudette	Rue Paul Verlaine			
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	267	SAINt-BARTHÉLÉMY D'Angou	491-24	7ème	0007	Accès des loisirs Plantée d'Enfants	Rue Paul Verlaine			
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	269	SAINt-CHRISTOPHE-DU-BOIS	492-80	2	1*	Ecole publique – Maternelle (centralisateur)	12, rue de la Chapelle			
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	268	SAINt-CHRISTOPHE DU-Bois	492-80	2ème	0002	Ecole publique – Maternelle	12, rue de la Chapelle			
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	SAINt-CLEMENT-DE-LA-PLACE	493-70	2	1*	Complexe sportif Nicolas Touzant (centralisateur)	Route de Bécon			
4903	ANGERS	4903	ANGERS 3	271	SAINt-CLEMENT-DE-la-Place	493-70	2ème	0002	Complexe sportif Nicolas Touzant	Route de Bécon			
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	272	SAINt-CLEMENT-DES-LEVEES	493-50	1	0008	Mairie	3, place Michel Pruvost			
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	SAINt-GENEMMES-SUR-LOIRE	491-30	3	1*	Maison des Associations	Places du Calvaire			
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	SAINt-Genomes-sur-Loire	491-30	4ème	0002	Maison des Associations	Places du Calvaire			
4902	ANGERS	4902	ANGERS 2	278	SAINt-Genomes-sur-Loire	491-30	5ème	0003	Maison des Associations	Places du Calvaire			
4903	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	283	SAINt-GEORGES-SUR-LOIRE	491-70	3	1*	Mairie (centralisateur) – Salle capitulaire	Place de l'Hôtel de Ville			
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	283	SAINt-Georges-sur-Loire	491-70	2ème	0002	Caveaux de l'Abbaye	Terrasses de l'Abbaye			
4906	ANGERS	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	284	SAINt-GERMAIN-DES-PRÉS	491-70	3ème	0003	Billard des moines	Terrasses de l'Abbaye			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	288	SAINt-JEAN-DE-LA-CROIX	491-30	1	0001	Salle de la mairie	5, rue de la Forêt			
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	291	SAINt-JUST-SUR-DIVE	492-80	1	0001	Mairie	91, rue Lajoinie			
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	SAINt-LAMBERT-à-POTHIER	490-70	3	1*	Salle des Sources	9 rue du Lavoir			
4907	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	SAINt-Lambert-à-Pothier	490-70	2ème	0002	Salle Hergé (Espace George Sand Mairie)	4, rue Félix Pauger			
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	SAINt-Lambert-à-Pothier	490-70	3ème	0003	Salle Jules Verne - Espace George Sand	4, rue Félix Pauger			
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	294	SAINt-LAMBERT-à-Pothier	490-70	4ème	0004	Salle Anne de Bretagne	4, rue Félix Pauger			
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	299	SAINt-LEGER-SOUS-CHOLET	492-80	2	1*	Mairie (centralisateur)	4 Rue de Gascina			
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	299	SAINt-LEGER-sous-Cholé	492-80	2ème	0002	Pe de culturel (Salles n°1 et 2)	8 Rue de Gascina			
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	302	SAINt-MACAIRE-DU-BOIS	492-80	1	0001	Marie - Salle des fêtes	9 rue de la Mairie – l'îlemeau de Bray			
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	306	SAINt-MARTIN-DU-LUCLOU	491-70	1	0001	Salle Barbara	93 rue Barbara			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	SAINt-MELAINNE-SUR-AUBANCE	490-10	3	1*	Marie (centralisateur)	5, rue Armand Brousse			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	SAINt-Melaine-sur-Aubance	490-70	2ème	0002	Restaurant scolaire - Parking	5b, rue Armand Brousse			
4902	ANGERS	4917	LES PONTS-DE-CÉ	308	SAINt-Melaine-sur-Aubance	496-10	3ème	0003	Restaurant scolaire - Côté rue Armand Brousse	5b, rue Armand Brousse			
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	310	SAINt-PAUL-DOU-BOS	493-10	1	0001	Mairie	1, rue Bois d'Anjou			
4903	SAUMUR	4916	LONGUÉ-JUMELLES	311	SAINt-PHILIBERT-DU-PEUPLE	491-60	1	0001	Maine	7, rue d'Anjou			

CR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE CDM	COMMUNES	CP	NBRE BV (si par cantons)	NBRE BV (si par Circons.)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMPL. ADRESSE	
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	326	SARRIGNÉ	49800	1	14	1 <sup>e</sup>	0001	Salle du conseil municipal (cantonal)	25, rue Saint-Jean		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400	19	14	2 <sup>e</sup>	0002	Hôtel de ville - Salle Joly-Leterme - (centralisateur commun et rurale)	ne moiére		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			3 <sup>e</sup>	0003	Hôtel de ville - Salle Duplessis-Moray	rue moiére		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			4 <sup>e</sup>	0004	École maternelle de l'Arche Dorée	7 rue Bonnemère		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			5 <sup>e</sup>	0005	Espace des Hauts Quartiers	3 rue seigneur		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			6 <sup>e</sup>	0006	École maternelle des Violettes	31 rue jérémie alain		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			7 <sup>e</sup>	0009	Espace Jacques Pergaud	260 rue ricobelle		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			10 <sup>e</sup>	0010	Mairie déléguée de Bagnoux	925 avenue François Mitterrand		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			11 <sup>e</sup>	0011	École du Dolmen	rue du dolmen		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			12 <sup>e</sup>	0012	École du Dolmen	27 rue du dolmen		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			13 <sup>e</sup>	0013	Espace André-Lacaze	27 rue du dolmen		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			14 <sup>e</sup>	0014	Espace André-Lacaze	place du bois quillier		
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			15 <sup>e</sup>	0015	Espace André-Lacaze	place du bois quillier		
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAUMUR	49400			18 <sup>e</sup>	0019	Mairie déléguée de Dampierre-sur-Loire	403 route de montsoreau		
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			7 <sup>e</sup>	0007	Pôle de formation	10 rue du pâté pré		
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			8 <sup>e</sup>	0008	Pôle de formation	10 rue du pâté pré		
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			16 <sup>e</sup>	0016	Salle Marcel Marineau	42, rue de la prévôche		
4903	SAUMUR	4919	SAUMUR	328	SAumur	49400			17 <sup>e</sup>	0017	Salle Marcel Marineau	42, rue de la prévôche		
4906	ANGERS	4903	ANGERS 3	329	SAVENNIERES	49170	1		18 <sup>e</sup>	0018	Salle Marcel Marineau	42, rue de la prévôche		
4901	SEGRE	4921	TIÈRÉ	330	SEAUX-D'ANJOU	49330	1		5	0007	Pôle de formation	2 place Simone Veil		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	SEGRE EN ANJOU BLEU	49500	2 <sup>e</sup>		1 <sup>e</sup>	0001	Le Nailloux	4 place Marie Briant		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			2 <sup>e</sup>	0001	Mairie (centralisateur commun et cantonal)	Place Aixide Briand		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			2 <sup>e</sup>	0002	Bourse du Travail	Esplanade Antoine Giscard		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			3 <sup>e</sup>	0003	Groupe Milon	4, rue de la Roche		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			4 <sup>e</sup>	0004	École les Pierres Bleues	3, rue Cloéau Bas		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			5 <sup>e</sup>	0005	Collège St Joseph	Crémier de Renier		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			6 <sup>e</sup>	0006	Antenne école de St Aubin du Pavoir	Saint-Aubin du Pavoir		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			7 <sup>e</sup>	0007	Mairie déléguée	5, rue d'Angou		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			8 <sup>e</sup>	0008	Salle des Loisirs	12 rue du Stade		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			9 <sup>e</sup>	0009	Mairie déléguée	2, place des Tilleuls		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			10 <sup>e</sup>	0010	Salle de la Pordrière	ZA Nyouseau		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			11 <sup>e</sup>	0011	Mairie déléguée	Place Constant Gérard		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			12 <sup>e</sup>	0012	École René Brossard	Rue Constant Gérard		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			13 <sup>e</sup>	0013	Mairie déléguée - salle de réunion	Place des Tilleuls		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			14 <sup>e</sup>	0014	Mairie déléguée - salle du conseil	1, rue des Tilleuls		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			15 <sup>e</sup>	0015	Mairie déléguée	8, rue du Jardin		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			16 <sup>e</sup>	0016	Mairie déléguée	1, place St Nicolas		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			17 <sup>e</sup>	0017	Mairie déléguée	2, place de l'Église		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			18 <sup>e</sup>	0018	Mairie déléguée	4, rue Grand Murs		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			19 <sup>e</sup>	0019	Mairie déléguée	1, place St Martin		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49500			20 <sup>e</sup>	0020	Mairie déléguée	5, place de l'église		
4907	SEGRE	4920	SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU	331	Segré en Anjou Bleu	49520			21 <sup>e</sup>	0021	Mairie déléguée	17, rue d'Angou		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	332	SEGUNINIERE (LA)	49280	3		1 <sup>e</sup>	0001	Mairie (centralisateur)	Rue Abbé Cheuveau		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	332	Seguinière (La)	49280			2 <sup>e</sup>	0002	Salle Prévost	Rue Abbé Cheuveau		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	333	SEIGERS-SUR-LE-LOIR	49140	2		1 <sup>e</sup>	0003	Salle Prévost	Rue Abbé Cheuveau		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	333	Seignières-sur-le-Loir	49140			2 <sup>e</sup>	0004	Espace Villa Cipia (centralisateur)	Place Gaither		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	334	BERNAISE	49140	1		3	0005	Espace Villa Cipia	Place Gaither		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	SEVREMOINE	49150	19		1 <sup>e</sup>	0001	Hôtel de Ville (centralisateur)	23 place Henri Dorzy		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			2 <sup>e</sup>	0002	Hôtel de Ville	23 place Henri Dorzy		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			3 <sup>e</sup>	0003	Maison des Arts	21 rue du Tambourin		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			4 <sup>e</sup>	0004	Restaurant scolaire	4 rue Jean Moulin		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			5 <sup>e</sup>	0005	Restaurant scolaire	4 rue Jean Moulin		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			6 <sup>e</sup>	0006	Mairie annexe	6 place de l'air du Four		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			7 <sup>e</sup>	0007	Mairie annexe	6 place de l'air du Four		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			8 <sup>e</sup>	0008	Mairie annexe	15, rue de la Fontaine		
4905	CHOLET	4918	SEVREMOINE	301	Severmoine	49150			9 <sup>e</sup>	0009	Mairie annexe	15, rue de la Fontaine		

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COM	COMMUNES	CP	NBRE BV (par Canton)	NBRE BV (par Circo)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE		COMPL' ADRESSE
												Mairie annexe	Salle de la charmille	
4905	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	301	Sevremoine	49230	10ème	0010	11ème	0011	Mairie annexe	4 rue de la Maine	Saint-Germain-sur-Maine	Saint-Germain-sur-Maine
4905	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	301	Sevremoine	49230	12ème	0012	13ème	0013	Salle des mariages	2 aile de la Mairie	Tilléens	Rue du Feu d'Artres
4905	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	301	Sevremoine	49230	14ème	0014	15ème	0015	Mairie annexe Montigné	2, rue du Jonjon	Montigné-sur-Montigné	Montigné-sur-Montigné
4905	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	301	Sevremoine	49230	16ème	0016	17ème	0017	Maison Communale de Loirais	40 bis rue Prosper Lefèbvre	Torfou	Espace Saint-Hubert
4905	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	301	Sevremoine	49230	18ème	0018	19ème	0019	Mairie annexe	Rue du Commerce	Le Longeron	Rue du Commerce
4905	CHOLET	4918	SEVRÉMOINE	301	Sevremoine	49230	20ème	0020	21ème	0021	Salle des fêtes Henri Conquésse	Rue du Commerce	Torfou	Espace Saint-Hubert
4904	CHOLET	4913	CHOLET 2	336	SOMLOIRE	49350	1	0001	0001	0001	Salle des fêtes Henri Conquésse	2, place de l'Eglise	2, place de l'Eglise	2, place de l'Eglise
4902	ANGERS	4917	LES PONT'S-DE-CÉ	338	SOULAINES-SUR-AUBANCE	49610	1	0001	0001	0001	Salle des fêtes Henri Conquésse	4 rue de l'Aubance	4 rue de l'Aubance	4 rue de l'Aubance
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	339	SOUAIRES-ET-BOURG	49460	2	0001	0001	0001	Salle Eric Tabary (centralisateur)	Chemin du Cossair	Chemin du Cossair	Chemin du Cossair
4901	ANGERS	4905	ANGERS 5	339	Souairé-et-Bourg	49460	2ème	0002	0002	0002	Salle Eric Tabary	Rue Jean Brévet	Chavagnes les Eaux	Chavagnes les Eaux
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	341	SOUZAY-CHAMPIGNY	49400	1	0001	0001	0001	Salle Villeneuve	1 place de la Mairie	Marigné-Briand	Notre Dame d'Allerçon
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	086	TERRENAJOU	49540	3	1*	2ème	0002	Salle des mariages	Rue du 8 mai 1945	1 Place de l'Abbé Lépine	1 Place de l'Abbé Lépine
4904	ANGERS	4911	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	086	Terrenjou	49380	3ème	0003	3ème	0003	Salle des mariages	25 rue du Stade	25 rue du Stade	25 rue du Stade
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	TESSOUALLE (La)	49280	3	1*	2ème	0002	Salle des mariages	25 rue du Stade	25 rue du Stade	25 rue du Stade
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	Tessoualle (La)	49280	3ème	0003	3ème	0003	Salle des mariages	25 rue du Stade	25 rue du Stade	25 rue du Stade
4901	SEGRÉ	4921	TIERCÉ	344	THORIGNÉ-D'ANJOU	49220	1	0001	0001	0001	Salle communale de l'Ehang	rue de l'Abbaye	Hôtel de Ville (centralisateur)	Hôtel de Ville (centralisateur)
4901	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	TIERCÉ	49125	4	1*	2ème	0001	Hôtel de Ville (centralisateur)	Place de la Mairie	La Salissière	La Salissière
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	343	Tiercé	49125	2ème	0002	2ème	0002	Résidence aubonne	4 Rue Maurice Ravel	4 Rue Maurice Ravel	4 Rue Maurice Ravel
4901	ANGERS	4921	TIERCÉ	347	Tiercé	49125	3ème	0003	3ème	0003	Salle communale de l'Ehang	3 rue Matin Formon	3 rue Matin Formon	3 rue Matin Formon
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	347	TIERCÉ	49125	4ème	0004	4ème	0004	Espace Daniel Balavoine	3 rue Matin Formon	48, rue Joseph Bara	48, rue Joseph Bara
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	TIERCÉ	49800	10	1*	2ème	0002	Salle Louis Aragon (centralisateur)	59, rue Ludovic Menard	59, rue Ludovic Menard	59, rue Ludovic Menard
4901	ANGERS	4921	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	2ème	0002	2ème	0002	Salle de la Mérâchére	4 Rue Maurice Ravel	4 Rue Maurice Ravel	4 Rue Maurice Ravel
4901	ANGERS	4921	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	3ème	0003	3ème	0003	École maternelle Jacques Prévert	19, rue Édouard Branly	École maternelle Jacques Prévert	École maternelle Jacques Prévert
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	4ème	0004	4ème	0004	École élémentaire Henri et Yvonne Dufour	58, rue Valongo	École élémentaire Henri et Yvonne Dufour	École élémentaire Henri et Yvonne Dufour
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	5ème	0005	5ème	0005	Groupe scolaire Daguerre - école élémentaire	27, rue Jules Ferry	Groupe scolaire Daguerre - école élémentaire	Groupe scolaire Daguerre - école élémentaire
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	6ème	0006	6ème	0006	École élémentaire Paul Fort	255, rue Eliseé Reclus	École élémentaire Paul Fort	École élémentaire Paul Fort
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	7ème	0007	7ème	0007	École maternelle Gérard Philippe	225, rue Eliseé Reclus	École maternelle Gérard Philippe	École maternelle Gérard Philippe
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	8ème	0008	8ème	0008	Foyer Logement	6, rue Auguste Chouteau	Foyer Logement	Foyer Logement
4902	ANGERS	4907	ANGERS 7	353	Tiercé	49800	9ème	0009	9ème	0009	École Aime Césaire	25, rue André Malraux	École Aime Césaire	École Aime Césaire
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	TIERCÉ	49800	10ème	0010	11ème	0010	Groupe scolaire Florence Arthaud	20 avenue de la Quintinière	Groupe scolaire Florence Arthaud	Groupe scolaire Florence Arthaud
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	355	Tiercé	49800	1*	0001	Restaurant scolaire	0001	Restaurant scolaire	Chemin du Patronage	Restaurant scolaire	Chemin du Patronage
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	003	VAL'DEURE-AUVERgne	49340	2	0001	2ème	0002	Restaurant scolaire - Grande salle (centralisateur)	23, route d'Angers	Restaurant scolaire - Grande salle (centralisateur)	Restaurant scolaire - Grande salle (centralisateur)
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	003	VAL'DEURE-AUVERgne	49370	4	1*	1*	0001	Marie (centralisateur)	11, rue de l'Abundance	Marie (centralisateur)	Marie (centralisateur)
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	003	Val'deure-Auvergne	49370	2ème	0002	2ème	0002	Marie déléguée	15 rue du Sejet	Marie déléguée	Marie déléguée
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	358	TURQUANT	49730	1	0001	0001	0001	Salle des fêtes	lieudit Le Belliard	Villiers-en-Bocage	Villiers-en-Bocage
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	358	ULMES (Les)	49700	1	0001	0001	0001	Marie - Salle des mariages	1 rue du Prieuré	Le Louroux-Bocage	Le Louroux-Bocage
4907	SEGRÉ	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	VAL'DEURE-AUVERgne	49370	4	1*	1*	0001	Salle de Sports du Louroux-Bocage	Rue du Hippodrome	Le Louroux-Bocage	Le Louroux-Bocage
4907	SEGRÉ	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	183	Val'deure-Auvergne	49370	2	0002	1*	0001	Salle de Sports du Louroux-Bocage	Rue du Hippodrome	Le Louroux-Bocage	Le Louroux-Bocage
4904	SAUMUR	4915	LONGJÉ-JUIMELLES	361	VARÉNNES-SUR-LOIRE	49730	1	0001	0001	0001	Marie de la Commune	15 rue du Sejet	Marie de la Commune	Marie de la Commune
4904	SAUMUR	4919	SAUMUR	362	VARRAINS	49400	1	0001	0001	0001	Salle du Moulin de l'Auxence	lieudit Le Belliard	Saint-Lambert-du-Lattay	Saint-Lambert-du-Lattay
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	364	VAUDENAY	49260	1	0001	0001	0001	Salle du Moulin de l'Auxence	1 rue Rabécais	Saint-Aubin-de-Luigné	Saint-Aubin-de-Luigné
4903	SEGRÉ	4911	CHALONNES-SUR-LOIRE	292	VAL-DU-LAYON	49150	1	0001	0001	0001	Marie déléguée - salle du Conseil	Rue Jean de Pontaise	Place Chavigny	Place Chavigny
4903	SEGRÉ	4911	CHALONNES-SUR-LOIRE	292	VAL-DU-LAYON	49190	1	0001	0001	0001	Centre culturel	Place Chavigny	Place Chavigny	Place Chavigny
4904	SAUMUR	4915	LONGJÉ-JUIMELLES	368	VERNOL-JE-FOURRIER	49390	1	0001	0001	0001	Marie - Salle Mariane	2, rue de la Maine	Place Georges Pompidou	Place Georges Pompidou
4904	SAUMUR	4914	DOUÉ-EN-ANJOU	364	VERNOL-JE-FOURRIER	49400	1	0001	0001	0001	Marie (salle des mariages)	2, rue de la Maine	Saint-Sylvestre-d'Anjou	Saint-Sylvestre-d'Anjou
4903	SEGRÉ	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	368	VERNOL-JE-FOURRIER	49390	1	0001	0001	0001	Marie église	10 Place de la Maine	Saint-Sylvestre-d'Anjou	Saint-Sylvestre-d'Anjou
4903	SEGRÉ	4910	CHALONNES-SUR-LOIRE	368	VERNOL-JE-FOURRIER	49400	1	0001	0001	0001	Marie église	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvestre-d'Anjou	Saint-Sylvestre-d'Anjou
4904	SAUMUR	4915	LONGJÉ-JUIMELLES	369	VERNOL-JE-FOURRIER	49400	1	0001	0001	0001	Relais culturel (centralisateur)	4 place de l'Eglise	Place Georges Pompidou	Place Georges Pompidou
4904	SAUMUR	4915	LONGJÉ-JUIMELLES	369	VERNOL-JE-FOURRIER	49400	1	0002	0002	0002	Relais culturel	4 place de l'Eglise	Place Georges Pompidou	Place Georges Pompidou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	VERRÈNES-EN-ANJOU	49480	8	1*	1*	1*	Verrièrenes	24 place des Deux Provinces	Saint-Sylvestre-d'Anjou	Saint-Sylvestre-d'Anjou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480	2ème	0003	3ème	0003	Verrièrenes	10 Place de la Maine	Saint-Sylvestre-d'Anjou	Saint-Sylvestre-d'Anjou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Verrières-en-Anjou	49480	3ème	0003	3ème	0003	Verrièrenes	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvestre-d'Anjou	Saint-Sylvestre-d'Anjou

CIR	ARR	CODE CANTON	CANTON	CODE COMMUNES	COMMUNES	CP	NBRE BV (tri par Canton)	NBRE BV (tri par Circo)	ORDRE BV	NUMERO BV	IMPLANTATION	ADRESSE	COMP-ADRESSE
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Venêtres-en-Anjou	49160			4ème	0004	Relais culturel	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvain d'Anjou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Venêtres-en-Anjou	49160			5ème	0005	Relais culturel	Place Georges Pompidou	Saint-Sylvain d'Anjou
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Venêtres-en-Anjou	49112			6ème	0006	Caré des Arts	Caré des Arts	Pelouailles les Vignes
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Venêtres-en-Anjou	49112			7ème	0007	Caré des Arts	Caré des Arts	Pelouailles les Vignes
4901	ANGERS	4906	ANGERS 6	323	Venêtres-en-Anjou	49112			8ème	0008	Caré des Arts	Caré des Arts	Pelouailles les Vignes
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	371	VEAUX	49240	1			0001	Mairie (Salle du Conseil)	Place Landes Dunkerque	1 rue de la Mairie
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	374	VILLEBERNIER	49400	1			0001	Mairie	11 bis Rue de la Mairie	45 rue Nationale
4903	SAUMUR	4915	LONGUÉ-JUMELLES	376	VIVY	49680	2		1 <sup>er</sup>	0001	Mairie (Centralisateur)	45 rue Nationale	45 rue Nationale
4905	CHOLET	4913	CHOLET 2	381	YZERNAY	49680	1		2 <sup>ème</sup>	0002	Mairie	45 rue Nationale	7 rue Pierre de Romans
						49360	1			0001	Mairie		

**ARRÊTÉ SPC/PSR/2024 n°34-04  
32ème Rallye des Coteaux du Layon**

**Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu le code du sport, notamment les articles R.331-18 à R.331-21 ; R.331-24 à R.331-34 et A.331-20 à A.331-21 ;**

**Vu le code de la route, notamment l'article L.411-7 ;**

**Vu le décret du Président de la République du 6 septembre 2023 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;**

**Vu le décret du Président de la République du 29 février 2024 portant nomination de Corinne MINOT en qualité de sous-préfet de Cholet ;**

**Vu l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2024-09 du 18 mars 2024 portant délégation de signature à Mme Corinne MINOT, sous-préfet de Cholet ;**

**Vu la demande présentée le 20 janvier 2024 par M. Gilles MERLIOT, représentant l'association «Ecurie Plantagenet», organisatrice technique de la manifestation, en vue d'être autorisé à organiser le samedi 20 avril et le dimanche 21 avril 2024, la 32<sup>ème</sup> édition du Rallye des Coteaux du Layon ;**

**Vu le règlement particulier de l'épreuve approuvé par la Ligue Bretagne Pays de la Loire et enregistré à la FFSA sous le numéro d'enregistrement N°7 en date du 18 janvier 2024 ;**

**Vu le dossier fourni par l'organisateur établissant :**

- l'emplacement exact du parcours, les points de départ et d'arrivée,
- les dispositifs pour garantir la sécurité et la protection des participants et des tiers ainsi que la tranquillité publique,
- l'étude d'incidence Natura 2000

**Vu l'avis du délégué départemental de la Fédération Française du Sport Automobile ;**

**Vu les avis des maires de Chemillé-en-Anjou, de Montilliers, du commandant de groupement de gendarmerie nationale de Maine-et-Loire, de la présidente du conseil départemental, du contrôleur général du service départemental d'incendie et de secours de Maine-et-Loire, du directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale ;**

**Vu les arrêtés n°2024-ACNP-0129 en date du 2 avril et n° 2024-ACNP-0130 en date du 4 avril 2024 de la Présidente du Conseil Départemental de Maine-et-Loire portant interdiction de la circulation sur les routes départementales ;**

**Vu les avis favorables de la majorité des membres la commission départementale de sécurité routière ;**

**A R R È T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Gilles MERLIOT est autorisé à organiser les samedi 20 et dimanche 21 avril 2024, la 32<sup>ème</sup> Rallye des Coteaux du Layon, suivant l'itinéraire et les horaires joints au dossier.

## Article 2 :

Cette autorisation est accordée sous la stricte observation :

- a - des dispositions légales et réglementaires,
- b - des mesures de protection et de secours proposées et arrêtées par les organisateurs, tant pour le public que pour les participants,
- c - des conditions énumérées dans le présent arrêté.

## Article 3 :

**Les reconnaissances sont effectuées :**

- Le samedi 20 avril 2024 de 08h00 à 15h00

**Les vérifications administratives sont effectuées au parc concurrent**

- Le samedi 20 avril 2024 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 14h15

**Les vérifications techniques sont effectuées au parc concurrent**

- Le samedi 20 avril 2024 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 14h45

Le nombre de voitures admises est fixé à 110.

Le nombre maximal de spectateurs est de 1 500.

## Article 4 :

Préalablement à la course, les commissaires sont rassemblés par l'organisateur et bénéficient de consignes claires et précises, tant sur les menaces que sur les parades (alerte immédiate par moyen radio). Une reconnaissance conjointe est effectuée avec l'organisateur et la gendarmerie préalablement à la tenue de la manifestation.

La course suit le parcours suivant :

**- Le samedi 20 avril sur la commune de Montilliers**

**2 épreuves spéciales « SENEIL » de 7,4km**

- 1ère épreuve => Le samedi 20 avril 2024 de 17 heures à 19 heures
- 2ème épreuve => le samedi 20 avril 2024 de 20 heures à 22 heures

En ce qui concerne le parcours de liaison, chaque voiture part du parc fermé en direction du parc d'assistance, puis du pointage départ ES1.

Les véhicules sont ensuite regroupés au parc de regroupement N°1.

Pour la deuxième épreuve, les véhicules quittent le parc de regroupement pour se rendre au parc d'assistance, puis au pointage départ ES2.

A l'issue, les véhicules se rendent au parc de regroupement N°2.

**- Le dimanche 21 avril 2024 sur la commune de Valanjou, commune déléguée de Chemillé-en-Anjou**

**4 épreuves spéciales « MOQUE SOURIS » de 6,2km**

- 1ère épreuve => Le dimanche 21 avril 2024 de 9 heures à 10 heures 35
- 2ème épreuve => Le dimanche 21 avril 2024 de 11 heures à 12 heures 35
- 3ème épreuve => Le dimanche 21 avril 2024 de 13 heures 30 à 15 heures 05
- 4ème épreuve => Le dimanche 21 avril 2024 de 15 heures 30 à 17 heures 05

En ce qui concerne le parcours de liaison, chaque voiture part du parc de regroupement en direction du parc d'assistance, puis du pointage départ ES3.

Les véhicules sont ensuite regroupés au parc de regroupement N°3 à N°5 pour les 3 premières épreuves.

A l'issue de la 4ème épreuve, les véhicules se rendront au parc fermé final.

**En dehors du parcours, les concurrents sont soumis aux prescriptions strictes du code de la route.** Des moyens de liaison sont installés entre le point de départ et celui d'arrivée.

#### Article 5 :

**Le stationnement du public est interdit en dehors des zones prévues à cet effet.**

Des zones identifiables et fléchées sont prévues pour le public : 2 à Montilliers et 4 à Valanjou.

**Ces zones sont des zones sécurisées et non accidentogènes.** Une protection efficace des spectateurs est assurée conformément à la réglementation actuelle. Aucun spectateur ne doit être toléré à proximité de la ligne de départ et hors des emplacements réservés à cet effet durant l'ensemble de l'épreuve. Des ganivelles sont également posées entre la zone public et le parcours.

**En cas de présence de spectateurs en dehors des zones strictement réservées au public, la manifestation doit être interrompue le temps que le public regagne les zones qui lui sont dédiées.**

#### Article 6 :

Il est prévu lors des épreuves et de la reconnaissance :

- un service de secours contre l'incendie assuré par les commissaires,
- un service de santé,
- des dispositifs de protection des concurrents et du public.

**Monsieur Gilles MERLIOT (numéro de portable 06 15 13 16 70) est désigné en qualité de responsable de la sécurité course.**

**Il est en lien et les interlocuteurs des différents services concernés.**

Le service de sécurité et de secours est assuré par des personnels et matériels habilités par la Fédération Française de Sport Automobile. Un médecin urgentiste et deux ambulances sont présents pendant les deux jours.

**En cas d'accident, les secours publics peuvent être sollicités en composant le numéro de téléphone des sapeurs pompiers 18 ou 112.**

Il y a lieu lors de l'appel de :

- dresser au plus près un bilan quantitatif du nombre de victimes ;
- convenir d'un point de rencontre avec les secours ;
- convenir des points de cisaillage.

**La sécurité des pilotes est assurée par des bottes de paille dans les virages dangereux, pour les protéger des obstacles constitués par des murettes ou tous autres obstacles pouvant représenter un risque pour les pilotes ou le public.**

Un dispositif prévisionnel de secours est composé de 4 secouristes par jour ainsi que d'un véhicule de premiers secours positionné au PC. Une équipe est positionnée au niveau de la première zone de spectateurs. Celle du samedi est placée au km 0,6 (garage CHIRON) et celle du dimanche est au km 2,5. Ils sont équipés d'un moyen de communication leur permettant de contacter le responsable de la sécurité et en cas de besoin, les services médicaux de la course et les ambulanciers viennent en renfort. La course est alors arrêtée.

Le dispositif de sécurité et de secours est mis en place le samedi 20 avril 2024 entre 15h et 22h et le dimanche 21 avril 2024 à partir de 7h jusqu'à 17h30

- **Aucun des personnels et matériels ne doit emprunter le circuit sans avoir obtenu explicitement l'autorisation du directeur de la course ou de l'officier responsable des secours.**

**- Il est demandé la plus grande vigilance aux organisateurs dans le cadre de la menace terroriste.**

**Article 7 :**

Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit.

**Article 8 :**

Les organisateurs sont responsables des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux. En aucun cas, la responsabilité de l'administration ne peut être engagée et aucun recours ne peut être exercé contre elle.

**Pour éviter les confusions avec la signalisation officielle, tout marquage au sol, et toute inscription sont obligatoirement retirés après la manifestation.**

**Article 9 :**

M. Dominique JOUBERT est désigné en qualité de président du collège des commissaires sportifs.

**Article 10 :**

La manifestation ne peut débuter qu'après la production par l'**organisateur technique** au préfet ou à son représentant d'une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (cf annexe 1) et que les officiels présents sur la manifestation possèdent les qualifications prévues par le règlement de la Fédération pour la discipline.

Celle-ci doit être confirmée par le maire de Montilliers le 20 avril 2024 et le maire de Chemillé-en-Anjou le 21 avril 2024 ou son représentant et par le commandant par suppléance, commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire ou son représentant qui devront vérifier sur place l'exécution de cette formalité.

**Article 11 :**

La sécurité sur l'ensemble du parcours et la gestion de la circulation aux abords de la manifestation sont à la charge des organisateurs. L'**organisateur** a l'obligation de remettre en état les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances dont il a obtenu l'usage privatif à l'occasion de la concentration ou de la manifestation.

Les signaleurs doivent bénéficier d'un moyen de communication opérationnel et redondant (téléphone portable et/ou moyen radio). L'alerte doit pouvoir être immédiate, permanente et garantie.

A l'arrivée d'un véhicule d'urgence circulant avec les moyens lumineux et sonores, le signaleur doit « se signaler ». Les gendarmes, policiers ou pompiers l'identifient et sollicitent le passage. La course est interrompue ou régulée le temps du passage du véhicule d'urgence.

Le dispositif de protection de la course généralement composé de bénévoles doit être complété par des barrières (ganivelles) et/ou bottes de paille et/ou véhicules, lesquels sont manipulés par le signaleur, notamment sur les axes principaux afin de renforcer la visibilité du dispositif.

**Article 12 :**

La présente autorisation concernant les reconnaissances et les épreuves doit être suspendue ou rapportée à tout moment s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies ou que l'**organisateur**, malgré la mise en demeure qui lui en est faite par l'autorité administrative, ne respecte plus ou ne fait plus respecter par les participants et les spectateurs des dispositions prévues par le règlement particulier de la manifestation en vue de leur protection.

Dans le cas où les mesures de sécurité prescrites ne seraient pas respectées, le commandant, commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire ou son représentant peut surseoir au départ des épreuves.

**Article 13 :**

La présente autorisation est subordonnée à la remise par les organisateurs à l'autorité administrative ou à son représentant d'une police d'assurance souscrite par l'**organisateur**.

Article 14 :

Les organisateurs doivent s'assurer auprès des services de la Météorologie Nationale (Météo-France), que les conditions climatiques prévues le jour de la manifestation ne sont pas de nature à faire courir un risque aux participants et aux spectateurs.

Article 15:

- Le secrétaire général de la sous-préfecture de Cholet,
- Le maire de Chemillé-en-Anjou,
- Le maire Montilliers
- La présidente du conseil départemental (les agences techniques départementales de Beaupréau-en-Mauges et de Doué-la-Fontaine),
- Le commandant par suppléance, commandant le groupement de gendarmerie de Maine et Loire,
- Le directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale,
- Le contrôleur général du service départemental d'incendie et de secours,
- Le délégué départemental de la Fédération Française du Sport Automobile,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur est adressé ainsi qu'à Monsieur Gilles MERLIOT représentant l'association «Ecurie Plantegenêt», organisateur technique du rallye.

Fait à Cholet, le 17 AVR. 2024

Pour le Préfet et par délégation,  
Le sous-préfet

Céline MINOT

ANNEXE 1

**ATTESTATION DE RESPECT DES PRESCRIPTIONS**

Je soussigné,

organisateur technique de la manifestation dénommée .

qui se déroulera le .....

à .....

**ATTESTE**

- Que toutes les règles techniques et de sécurité prescrites dans l' arrêté préfectoral sont respectées.
- Que les officiels présents sur la manifestation possèdent les attestations de qualification prévues par le règlement de la Fédération pour la discipline, et que celles-ci pourront être présentées à toute réquisition des autorités.

Fait à .....

Le .....

Signature

Document à adresser par messagerie (signature scannée) à:

[pref-manifestations-sportives-cholet@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives-cholet@maine-et-loire.gouv.fr)

(une copie de l' envoi et la preuve de celui-ci devront pouvoir être présentées à toute demande des autorités)

Direction générale adjointe  
Territoires

Direction Habitat-logement

Références  
2024 – LG

ARRÊTÉ N° DDETS/SHL-NH 2024-13

**OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS DE COORDINATION DES ACTIONS DE  
PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES TERRITORIALES DE MAINE-ET-LOIRE**

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

La Présidente du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3,
- Vu** la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment son article 7-2, modifiée par la Loi n° 2023-12 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite,
- Vu** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),
- Vu** le décret n° 2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, et notamment ses articles 5 à 7,
- Vu** le décret du Président de la République du 6 septembre 2023, portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,
- Vu** l'arrêté préfectoral 2010-307 du 26 juillet 2010, portant création de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,
- Vu** l'arrêté préfectoral 2011-059 du 11 février 2011, portant composition de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,
- Vu** la charte de prévention des expulsions locatives de Maine-et-Loire 2022-2027,

**Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;**

## ARRÊTENT

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) créée par arrêté préfectoral 2010-307 du 26 juillet 2010 modifié est relayée par des sous-commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX territoriales).

Quatre commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives territoriales (CCAPEX territoriale) sont créées :

- CCAPEX territoriale d'Angers, compétente sur l'arrondissement d'Angers,
- CCAPEX de Cholet, compétente sur l'arrondissement de Cholet,
- CCAPEX territoriale de Saumur, compétente sur l'arrondissement de Saumur,
- CCAPEX territoriale de Segré, compétente sur l'arrondissement de Segré.

### **Article 2 :**

La présidence de chacune des quatre commissions est assurée conjointement par le représentant de l'État et le représentant du Département.

- **La CCAPEX territoriale de l'arrondissement d'Angers se compose de :**

Membres avec voix délibérative :

- le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire ou son représentant,
- la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le Directeur de la Caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le Président d'Angers Loire Métropole, ou son représentant ;

Membres avec voix consultative :

- un représentant de la commission de surendettement des particuliers mentionnée à l'article L.331-1 du code de la consommation,
- les bailleurs privés représentés par le président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), ou son représentant,
- les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction représentés par le président d'Action logement services ou son représentant,
- les associations de locataires représentées par le Président de l'association Consommation logement et cadre de vie en Maine-et-Loire (CLCV 49) ou son représentant,
- les associations dont l'un des objets est le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, représentées par :
  - le Président de l'Abri de la providence ou son représentant,
  - le Président d'Anjou insertion habitat ou son représentant,
  - le Président de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ou son représentant,
- le Président de l'Agence départementale d'information sur le logement de Maine-et-Loire (ADIL 49) ou son représentant,
- les directeurs des bailleurs sociaux, ou leur représentant pour les dossiers examinés concernant leurs locataires,
- les commissaires de justice pour les dossiers examinés concernant leurs clients, ou leur représentant.

- **La CCAPEX territoriale de l'arrondissement de Cholet se compose de :**

Membres avec voix délibérative :

- le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet ou son représentant,
- la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire ou son représentant,
- la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le Directeur de la Caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

Membres avec voix consultative :

- un représentant de la commission de surendettement des particuliers mentionnée à l'article L.331-1 du code de la consommation,
- les bailleurs privés représentés par le président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), ou son représentant,
- les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction représentés par le président d'Action logement services ou son représentant,
- les associations de locataires représentées par le Président de l'association Confédération nationale du logement (CNL 49) ou son représentant,
- les associations dont l'un des objets est le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, représentées par :
  - le Président de France horizon ou son représentant,
  - le Président de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ou son représentant,
- le Président de l'Agence départementale d'information sur le logement de Maine-et-Loire (ADIL 49) ou son représentant,
- les directeurs des bailleurs sociaux ou leur représentant, pour les dossiers examinés concernant leurs locataires,
- les commissaires de justice pour les dossiers examinés concernant leurs clients, ou leur représentant.

• **La CCAPEX territoriale de l'arrondissement de Saumur se compose de :**

Membres avec voix délibérative :

- le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur ou son représentant,
- la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire ou son représentant,
- la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le Directeur de la Caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

Membres avec voix consultative :

- un représentant de la commission de surendettement des particuliers mentionnée à l'article L.331-1 du code de la consommation,
- les bailleurs privés représentés par le président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), ou son représentant,
- les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction représentés par le président d'Action logement services ou son représentant,
- les associations de locataires représentées par le Président de l'association Confédération nationale du logement (CNL 49) ou son représentant,
- les associations dont l'un des objets est le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, représentées par :
  - le Président de d'Habitat solidarité ou son représentant,
  - le Président de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ou son représentant,
- le Président de l'Agence départementale d'information sur le logement de Maine-et-Loire (ADIL 49) ou son représentant,
- les directeurs des bailleurs sociaux, ou leur représentant pour les dossiers examinés concernant leurs locataires,
- Les commissaires de justice pour les dossiers examinés concernant leurs clients, ou leur représentant.

• **La CCAPEX territoriale de l'arrondissement de Segré se compose de :**

Membres avec voix délibérative :

- le Sous-Préfet de l'arrondissement de Segré ou son représentant,
- la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire ou son représentant,
- la Directrice de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le Directeur de la Caisse de mutualité sociale agricole ou son représentant,

**Membres avec voix consultative :**

- un représentant de la commission de surendettement des particuliers mentionnée à l'article L.331-1 du code de la consommation,
- les bailleurs privés représentés par le président de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), ou son représentant,
- les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction représentés par le président d'Action logement services ou son représentant,
- les associations dont l'un des objets est le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement représentées par le Président de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) ou son représentant,
- le Président de l'Agence départementale d'information sur le logement de Maine-et-Loire (ADIL 49) ou son représentant,
- Les directeurs des bailleurs sociaux, ou leur représentant pour les dossiers examinés concernant leurs locataires,
- Les commissaires de justice pour les dossiers examinés concernant leurs clients, ou leur représentant.

**Article 3 :**

Le règlement intérieur définit le champ d'intervention et les modalités de fonctionnement des CCAPEX territoriales.

**Article 4 :**

Les membres de la CCAPEX départementale sont nommés à compter de la publication du présent arrêté et pour la durée du Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement.

**Article 5 :**

Cet arrêté annule et remplace les arrêtés n°2010-307 et n°2011-059 portant création et composition de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

**Article 6 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire et Monsieur le directeur général des services du Département de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site Internet du Département ([www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr)).

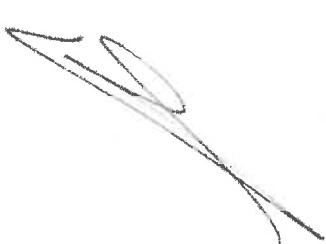
**Article 7 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex) dans un délai de deux mois à dater de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Angers, le

**17 AVR. 2024**

Le Préfet de Maine-et-Loire



Philippe CHOPIN

La Présidente du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire



Florence DABIN

Direction générale adjointe  
Territoires

Direction Habitat-logement

Références  
2024 – I.G

ARRÊTÉ N°DDETS / SHL - NH 2024 - 14

**OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES DÉPARTEMENTALE DE MAINE-ET-LOIRE**

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier des Palmes académiques

La Présidente du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3,
- Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, notamment son article 7-2, modifiée par la Loi n° 2023-12 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite,
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),
- Vu le décret n° 2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,
- Vu le décret du Président de la République du 6 septembre 2023, portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,
- Vu l'arrêté préfectoral 2010-307 du 26 juillet 2010, portant création de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,
- Vu l'arrêté préfectoral 2011-059 du 11 février 2011, portant composition de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,
- Vu l'arrêté n°2019-016 du 30 décembre 2019 portant approbation du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement 2020-2025 (PDHH), notamment dans son orientation 5,
- Vu la charte de prévention des expulsions locatives de Maine-et-Loire 2022-2027,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;

## **ARRÊTENT**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives départementale, dite CCAPEX départementale, est créée dans le département de Maine-et-Loire.

### **Article 2 :**

**Dans le Maine-et-Loire, la CCAPEX départementale est fusionnée avec la commission thématique du plan départemental de l'habitat et de l'hébergement consacrée à la coordination des actions de prévention des expulsions locatives.**

La CCAPEX départementale est fusionnée avec la commission thématique de suivi de l'orientation 5 « Poursuivre la coordination des actions de prévention des expulsions locatives » du Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement 2020-2025.

### **Article 3 :**

**La CCAPEX départementale est présidée conjointement par :**

- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, ou son représentant,
- Madame la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire, ou son représentant.

#### **Membres avec voix délibérative :**

- le Préfet ou son représentant,
- la Présidente du Conseil départemental ou son représentant,
- le Président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, ou son représentant,
- un représentant de la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire,
- un représentant de la Mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire,
- un représentant de la commission territoriale de la CCAPEX de l'arrondissement d'Angers, désigné parmi ses membres,
- un représentant de la commission territoriale de la CCAPEX de l'arrondissement de Cholet, désigné parmi ses membres,
- un représentant de la commission territoriale de la CCAPEX de l'arrondissement de Saumur, désigné parmi ses membres,
- un représentant de la commission territoriale de la CCAPEX de l'arrondissement de Segré, désigné parmi ses membres.

#### **Membres avec voix consultative :**

- un représentant de la commission de surendettement des particuliers mentionnée à l'article L.331-1 du code de la consommation,
- les bailleurs sociaux représentés par les présidents de Podeliha, de la SOCLOVA, de Maine-et-Loire Habitat, d'Angers Loire Habitat, ou leurs représentants,
- les bailleurs privés représentés par les présidents de l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI), la Fédération nationale de l'immobilier et l'union des syndicats de l'immobilier (UNIS), ou leurs représentants;
- les organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction représentés par Action logement services,
- les représentants de l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS) de Maine-et-Loire et l'Association des maires et présidents de communautés de Maine-et-Loire (AMF 49),
- les représentants des CCAS d'Angers, Cholet et Saumur,
- les associations de locataires représentées par les présidents de l'association Consommation logement et cadre de vie en Maine-et-Loire (CLCV 49) et la Confédération du logement en Maine-et-Loire, ou leurs représentants,
- les associations dont l'un des objets est le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement représentées par les présidents du service d'Information, d'accueil et d'orientation (SIAO) de Maine-et-Loire, Aide accueil, Habitat solidarité, France horizon, Abri de la providence et Anjou insertion habitat, ou leurs représentants,
- le représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF),

- le représentant de l'Agence départementale d'information sur le logement de Maine-et-Loire (ADIL 49),
- le président de la Chambre régionale des commissaires de justice, ou son représentant,
- les représentants des autres membres participant à la CCAPEX départementale, signataires de la Charte départementale de prévention des expulsions locatives : les tribunaux judiciaires d'Angers et de Saumur, et le Conseil départemental de l'accès au droit de Maine-et-Loire (CDAD 49).

**Article 4 :**

Le règlement intérieur définit le champ d'intervention et les modalités de fonctionnement des CCAPEX territoriales.

**Article 5 :**

Les membres de la CCAPEX départementale sont nommés à compter de la publication du présent arrêté et pour la durée du Plan départemental de l'habitat et de l'hébergement.

**Article 6 :**

Cet arrêté annule et remplace les arrêtés n°2010-307 et n°2011-059 portant création et composition de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.

**Article 7 :**

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire et Monsieur le Directeur général des services du Département de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site Internet du Département ([www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr)).

**Article 8 :**

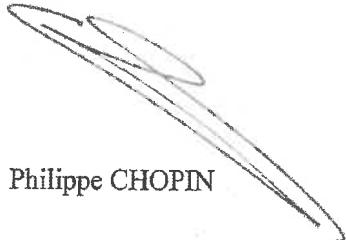
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex) dans un délai de deux mois à dater de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Angers, le

**17 AVR. 2024**

Le Préfet de Maine-et-Loire

La Présidente du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire



Philippe CHOPIN



Florence DABIN



Direction générale adjointe du  
Développement social et de la solidarité

Direction de la  
Maison départementale de l'autonomie

*Affaire suivie par*  
Arnaud Ménager  
Tél : 02 41 81 51 05  
a.menager@maine-et-loire.fr

*Références*  
2024 – AM

**ARRÊTÉ N° b100 - BCI 2024-13**

**OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE MAINE-ET-LOIRE**

**Le Préfet de Maine-et-Loire**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**  
**Chevalier des Palmes académiques**

**La Présidente du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-9 ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement ses articles L. 146-9, R. 241-24 et R. 241-27 ;
- Vu** l'arrêté conjoint n° 2024-11 du 29 mars 2024 du Préfet de Maine-et-Loire et de la Présidente du Conseil départemental de Maine-et-Loire relatif à la composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- Vu** le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire constatant l'élection de Madame Marie-Pierre Martin, en qualité de Présidente de la Commission, de Monsieur Grégoire Dupont, en qualité de Premier Vice-président, et de Monsieur Edmond Papin-Biotteau, en qualité de Second Vice-président ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales de Maine-et-Loire (ADAPEI) du 12/03/2024 ;

**Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et de Monsieur le Directeur général des services départementaux ;**

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté n° 2024-11 susvisé du 29 mars 2024 est abrogé.**

**Article 2 :** Sont nommés pour représenter le Département de Maine-et-Loire à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Madame Marie-Pierre Martin, Vice-présidente du Conseil départemental en charge du Mieux vivre son handicap ( <u>Présidente de la Commission</u> ) ;
Suppléants	Monsieur Bruno Cheptou, Conseiller départemental ; Monsieur Richard Yvon, Conseiller départemental ;
Titulaire	Monsieur Jean-François Rimbault, Vice-président du Conseil départemental en charge du Bien vieillir ;
Suppléantes	Madame Françoise Damas, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de la Protection de l'enfance ; Madame Florence Lucas, Conseillère départementale ; Madame Natacha Poupet Bourdouleix, Conseillère départementale ;
Titulaire	Madame Sophie Haristouy, Directrice générale adjointe du Développement social et de la solidarité – DGADSS ;
Suppléants	Madame Anne-Marie Scapin, Directrice de l'Enfance et de la famille – DGADSS-DEF ; Madame Barbara Groeme, Responsable de l'unité Protection de l'enfance Nord Anjou – DGADSS-DEF-SPE-UPE Nord Anjou ; Monsieur Fabrice Chesneau, Directeur du Pôle départemental des solidarités Nord Anjou et responsable de la Maison départementale des solidarités de l'Anjou Bleu – DGADSS-DAST-PDS Nord Anjou/MDS Anjou Bleu ;
Titulaire	Monsieur Pierre-Yves Renard, Directeur de l'Offre d'accueil pour l'autonomie – DGADSS-DOAA ;
Suppléants	Madame Véronique Decary, Cheffe du service Soutien des acteurs à domicile – DGADSS-DOAA-SSAD ; Monsieur Laurent Chartier, Chef du service Paiement, recouvrement et appui numérique – DGADSS-DOAA-SPRAN ; Monsieur Luc Maingot, Chef du service Réglementation, récupération et contentieux – DGADSS-DOAA-SRRC.

**Article 3 :** Sont nommés pour représenter l'Etat et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

- Monsieur Wilfrid Pélissier, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire – DDETS – pouvant être représenté par Madame Sophie Tsegaye, Responsable du service Protection et inclusion ou par Monsieur Fabrice Prédour, Responsable du service Accès à l'emploi ;
- Monsieur Benoît Dechambre, Directeur académique des services de l'Education nationale de Maine-et-Loire – DASEN – ou son représentant ;
- Monsieur Jérôme Jumel, Directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire – ARS – ou son représentant.

**Article 4 :** Sont nommés pour représenter les organismes d'assurance maladie et de prestations familiales à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Monsieur Mark Carrel, Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire – CAF ;
Suppléant	Monsieur Dominique Jeanneteau, Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire – CPAM ;
Titulaire	Madame Dominique Pichot, Caisse de Mutualité sociale agricole de Maine-et-Loire – MSA ;
Suppléants	Monsieur Jean-Pierre Boisneau, Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire – CPAM ; Monsieur Joël Lépicier, Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire – CPAM.

**Article 5 :** Sont nommés pour représenter, d'une part, les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives et, d'autre part, les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Monsieur Yann Le Méné, Mouvement des entreprises de France du Pays choletais – MEDEF ;
Suppléants	Madame Evelyne Lhumeau, Mouvement des entreprises de France du Pays choletais – MEDEF ; Monsieur Stan Lhumeau, Mouvement des entreprises de France du Pays choletais – MEDEF ;
Titulaire	Monsieur Eric Chevreuil, Confédération française démocratique du travail – CFDT ;
Suppléante	Madame Catherine Leloup-Cottin, Confédération générale du travail – CGT.

**Article 6 :** Sont nommés pour représenter les associations de parents d'élèves à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Madame Stéphanie Kieffer-Montjoie, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE ;
Suppléants	Madame Tessadit Amghar, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE ; Madame Karine Le Courtois, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE ; Monsieur Damien Peltier, Fédération des conseils de parents d'élèves de Maine-et-Loire – FCPE.

**Article 7 :** Sont nommés pour représenter les associations de personnes handicapées et de leurs familles à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Monsieur Grégoire Dupont, Directeur général de l'association Kypseli ( <u>Premier Vice-président de la Commission</u> ) ;
Suppléant	Monsieur Frans Van Waesberghe, Membre du Conseil d'administration de l'association Kypseli ;
Titulaire	Monsieur Edmond Papin-Biotteau, Président de l'Union départementale de la Fédération des malades et handicapés de Maine-et-Loire – FMHUD 49 ( <u>Second Vice-président de la Commission</u> ) ;
Suppléantes	Madame Sylvie Boulestreau, Secrétaire de l'Union départementale de la Fédération des malades et handicapés de Maine-et-Loire – FMH ; Madame Erika Pineau, présidente de l'Association des parents d'enfants dyslexiques de Maine-et-Loire - APEDYS ;
Titulaire	Madame Aurore Charles, Directrice de l'Association française contre les myopathies-Téléthon des Pays de la Loire – AFM-Téléthon ;
Suppléant	Monsieur Hubert Bossard, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés-Association des accidentés de la vie – FNATH ;
Titulaire	Madame Martine Charlery, Bénévole de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales de Maine-et-Loire – ADAPEI ;
Suppléante	Madame Sandra Girard, Directrice d'établissements et services de l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales de Maine-et-Loire – ADAPEI ;
Titulaire	Madame Rose-Marie Dupé, Association Autisme 49 ;
Suppléantes	Madame Aurélie Damm, Association Autisme 49 ; Madame Khalida Kherif, Association Autisme 49 ;
Titulaire	Monsieur Joël Touchais, Association des paralysés de France-France handicap – APF ;
Suppléants	Madame Katherine Fremy-Lefevre, Association des paralysés de France-France handicap – APP ; Monsieur Jacques Cheminat, Membre du conseil d'administration de Association au service des malentendants et devenus-sourds de Maine-et-Loire – SURDI 49 ;
Titulaire	Madame Ghislaine Bargain, Union nationale des familles et des amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques – UNAFAM ;
Suppléants	Madame Marie-Claire Le Viavant, association HandiCap'Anjou ; Monsieur Alain Bargain, Union nationale des familles et des amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques – UNAFAM.

**Article 8 :** Sont nommés pour représenter la formation spécialisée pour les personnes handicapées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Monsieur Bernard Baranger, Président de l'Association d'aide aux handicapés mentaux adultes – AAHMA ;
Suppléantes	Madame Martine Verdon, Administratrice d'Ariane-épilepsie ; Madame Laurence Jolly, Caisse primaire d'assurance maladie de Maine-et-Loire – CPAM ; Madame Claudette Daguin, conseillère municipale déléguée au Handicap et à l'Inclusion à la mairie d'Angers ;

**Article 9 :** Sont nommés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire :

Titulaire	Madame Madame Malika Vinet-Cardon, Directrice du DAME « Le Graçalou » de l'Association régionale Les Chesnaises ;
Suppléant	Monsieur Denis Jaffry, Directeur adjoint de plate-forme de services médico-sociale Le Thouet de l'Association régionale Les Chesnaises ;
Titulaire	Madame Sandrine Boyer, Directrice générale du Pôle accompagnement et soins Pays de la Loire de VYV3 Pays de la Loire ;
Suppléants	Madame Patricia Gogly, Responsable du service lésions cérébrales de VYV3 Pays de la Loire ; Monsieur Freddy Halet, Directeur adjoint du Centre Charlotte Blouin de VYV3 Pays de la Loire.

**Article 10 :** Les membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire ont voix délibérative, à l'exception des deux organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées mentionnés à l'article 9 du présent arrêté, qui n'ont que voix consultative. Chaque membre ayant voix délibérative dispose d'une voix, à l'exception du Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Maine-et-Loire – DDETS – mentionné à l'article 3, qui dispose de deux voix.

**Article 11 :** Le mandat des membres de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale des personnes handicapées de Maine-et-Loire nommés en application des articles 2 à 9 du présent arrêté s'achèvent le 30 octobre 2026.

**Article 12 :** Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de Maine-et-Loire et Monsieur le Directeur général des services du Département de Maine-et-Loire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur le site Internet du Département ([www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr)).

**Article 13 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex) dans un délai de deux mois à dater de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Angers, le

18 AVR. 2024

Le Préfet de Maine-et-Loire



Philippe CHOPIN

La Présidente du Conseil départemental  
de Maine-et-Loire



Florence DABIN